

Les charges administratives en Belgique pour l'année 2012

Février 2014



**Bureau
fédéral du Plan**

Analyses et prévisions économiques

Contributions

Cette publication a été réalisée sous la direction de Chantal Kegels, BFP (ck@plan.be).

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail : contact@plan.be

<http://www.plan.be>

Table des matières

Synthèse	1
1. Introduction : 12 ans de mesure des charges administratives.....	4
2. Méthodologie.....	5
2.1. Cadre de l'enquête	5
2.2. Les limites de l'estimation par enquêtes	6
2.3. Portée de l'enquête	7
2.4. Les questionnaires	7
2.5. L'échantillon	9
3. Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des entreprises	10
3.1. Le coût des formalités administratives	10
3.1.1. Description	10
3.1.2. Résultats	11
3.2. La qualité de la réglementation	18
3.2.1. Description	18
3.2.2. Résultats	18
3.3. La qualité de l'administration	20
3.3.1. Description	20
3.3.2. Résultats	20
3.4. L'appréciation des projets récents de simplification	22
3.5. Conclusion	24
4. Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des indépendants	26
4.1. Le coût des formalités administratives	26
4.1.1. Description	26
4.1.2. Résultats	26
4.2. La qualité de la réglementation	32
4.2.1. Description	32
4.2.2. Résultats	32
4.3. La qualité de l'administration	33
4.3.1. Description	33
4.3.2. Résultats	34
4.4. L'appréciation des projets récents de simplification	35
4.5. Conclusion	36

5. Comparaison des résultats des enquêtes de 2000 à 2012.....	38
5.1. Introduction	38
5.2. Comparaison des résultats : les entreprises	39
5.2.1. Le coût des formalités administratives	39
5.2.2. La qualité des formalités administratives	44
5.3. Comparaison des résultats : les indépendants	46
5.3.1. Le coût des formalités administratives	46
5.3.2. La qualité des formalités administratives	50
5.4. Conclusion	52
Annexe 1. Définition des charges administratives par domaine réglementaire	54
Annexe 2. Méthode d'estimation.....	56
Annexe 3. Analyse de sensibilité	58
Annexe 4. Le questionnaire adressé aux entreprises concernant les charges administratives en matière d'emploi	59

Liste des tableaux

Tableau 1	Avantages et inconvénients de l'estimation par enquête.....	6
Tableau 2	Coût total des procédures administratives pour les entreprises en 2012.....	11
Tableau 3	Répartition du coût total par taille d'entreprise et par type de coût.....	11
Tableau 4	Répartition du coût total par domaine réglementaire.....	12
Tableau 5	Coût externe moyen selon la taille d'entreprise.....	16
Tableau 6	Évolution des coûts administratifs au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises selon le domaine réglementaire et la Région.....	17
Tableau 7	Utilisation des quatre simplifications récentes en fonction de la taille d'entreprise.....	23
Tableau 8	Appréciation des quatre simplifications récentes.....	23
Tableau 9	Appréciation des quatre simplifications récentes en fonction de la taille d'entreprise.....	24
Tableau 10	Coût total des procédures administratives pour les indépendants en 2012.....	26
Tableau 11	Répartition du coût total par secteur et par type de coût.....	27
Tableau 12	Répartition du coût total selon le domaine réglementaire.....	27
Tableau 13	Coût interne moyen selon le secteur d'activité et le domaine réglementaire.....	30
Tableau 14	Coût externe moyen selon le secteur d'activité et le domaine réglementaire.....	30
Tableau 15	Évolution des charges administratives au cours des deux dernières années, telle que perçue par les indépendants selon le domaine réglementaire et la Région.....	31
Tableau 16	Utilisation des deux simplifications récentes en fonction du secteur d'activité des indépendants.....	35

Tableau 17	Appréciation des deux simplifications récentes	35
Tableau 18	Pourcentage des entreprises et des indépendants de l'échantillon qui ont répondu à l'enquête - Comparaison	38
Tableau 19	Population des entreprises et des indépendants - Comparaison	39
Tableau 20	Coût total des procédures administratives - Comparaison	40
Tableau 21	Répartition du coût total des charges administratives selon la taille d'entreprise - Comparaison	40
Tableau 22	Répartition du coût total des charges administratives selon le domaine réglementaire - Comparaison	41
Tableau 23	Pourcentage des entreprises ayant perçu une hausse (sensible) des charges administratives selon le domaine de réglementaire et poids des charges administratives en % du PIB	43
Tableau 24	Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire - Comparaison	44
Tableau 25	Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - Comparaison	45
Tableau 26	Coût total des procédures administratives - Comparaison	47
Tableau 27	Pourcentage des indépendants ayant perçu une hausse (sensible) des charges administratives selon le domaine de réglementaire et poids des charges administratives en % du PIB	49
Tableau 28	Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire - Comparaison	50
Tableau 29	Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - Comparaison	51
Tableau 30	Nombre d'entreprises en Belgique en décembre 2012	56
Tableau 31	Nombre d'indépendants en Belgique en décembre 2012	57
Tableau 32	Estimation du coût total par classe et intervalle de confiance - 2012	57
Tableau 33	Analyse de sensibilité : Coût total moyen de 2012 avec la population de 2010	58

Liste des Graphiques

Graphique 1	Répartition du coût interne et externe selon le domaine réglementaire	12
Graphique 2	Répartition du coût total selon le domaine réglementaire et la classe d'entreprises	13
Graphique 3	Coût total moyen par employé selon la taille d'entreprise et le domaine réglementaire	13
Graphique 4	Coût total moyen en % du chiffre d'affaires selon la taille d'entreprise et le domaine réglementaire	14
Graphique 5	Coût total moyen par employé, par Région et par domaine réglementaire	14
Graphique 6	Coût interne moyen par employé selon le domaine réglementaire et la taille d'entreprise	15
Graphique 7	Évolution du coût des procédures administratives au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises selon le domaine réglementaire	17
Graphique 8	Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire	19
Graphique 9	Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire	22
Graphique 10	Répartition du coût interne et externe selon le domaine réglementaire	27
Graphique 11	Répartition du coût total selon le domaine réglementaire et le secteur d'activité	28

Graphique 12	Coût total moyen en % du chiffre d'affaires selon le domaine réglementaire et le secteur d'activité.....	28
Graphique 13	Coût total moyen selon le domaine réglementaire et la Région	29
Graphique 14	Évolution du coût des procédures administratives au cours des deux dernières années telle que perçue par les indépendants, selon le domaine réglementaire.....	31
Graphique 15	Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire.....	33
Graphique 16	Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire.....	34
Graphique 17	Estimation du coût des charges administratives pesant sur les entreprises et intervalle de confiance de l'estimation - Comparaison.....	40
Graphique 18	Coût moyen par employé selon la taille d'entreprise et le domaine réglementaire - Comparaison	41
Graphique 19	Coût moyen par employé, par Région et par domaine réglementaire - Comparaison.....	42
Graphique 20	Estimation du coût des charges administratives pesant sur les indépendants et intervalle de confiance de l'estimation - Comparaison.....	46
Graphique 21	Coût moyen en % du chiffre d'affaires selon le secteur et le domaine réglementaire - Comparaison.....	47
Graphique 22	Coût moyen des indépendants et coût moyen par employé des petites entreprises - Comparaison.....	48
Graphique 23	Coût moyen par Région et par domaine réglementaire - Comparaison.....	49

Synthèse

À la demande du Conseil de ministres et en collaboration avec l'Agence pour la simplification administrative, le Bureau fédéral du Plan estime, tous les deux ans, le montant des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants belges. Cette estimation est basée sur la technique de l'enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population à étudier. Cette septième enquête suit la même méthodologie que celle utilisée lors des six précédentes enquêtes évaluant les charges administratives des années 2000 à 2010. En plus de la dimension quantitative, l'enquête contient aussi un important volet qualitatif permettant de rendre compte de l'opinion des entreprises et des indépendants sur la problématique des charges administratives. Ce Planning Paper présente les résultats de l'enquête portant sur les charges administratives de l'année 2012. Il a pour objectif de commenter les tendances tant quantitatives que qualitatives qui ressortent de l'enquête sans en expliquer les causes. L'explication des évolutions de la perception des charges administratives par les entreprises et les indépendants sort donc du cadre de cette étude.

Il ressort de l'enquête, et donc de l'avis des entreprises, que les charges administratives pesant sur les entreprises belges pour l'année 2012 atteignent 5,13 milliards d'euros, soit 1,37 % du PIB, dont la plus grande partie incombe aux petites entreprises. Le coût des charges administratives supportées par les indépendants belges a été estimé à 1,23 milliard d'euros, soit 0,33 % du PIB. La majeure partie de ce coût est supportée par les indépendants du secteur des services.

Le coût total des charges administratives des entreprises et des indépendants passe de 6,35 milliards d'euros en 2010 à 6,36 milliards d'euros en 2012. Le coût total des charges administratives s'est donc stabilisé entre 2010 et 2012 après avoir augmenté de 7 % entre 2008 et 2010. Cette évolution résulte d'un mouvement divergent du coût total supporté par les entreprises, qui augmente, et celui supporté par les indépendants, qui diminue. Depuis la première enquête qui portait sur l'année 2000, et qui estimait à 8,57 milliards d'euros le coût total des charges administratives, ce dernier s'est réduit de 26 %.

En pour cent du PIB, le coût relatif total des charges administratives pesant sur les entreprises et sur les indépendants atteint 1,70% en 2012, après 1,79 % en 2010, 1,72 % en 2008, 2,44 % en 2006, 2,57 % en 2004, 3,43 % en 2002 et 3,48 % en 2000. En douze ans, le poids relatif des charges administratives a donc été divisé par deux.

L'augmentation du coût des charges administratives en valeur absolue pour les entreprises entre 2010 et 2012 est uniquement due à la progression du coût des charges administratives fiscales, le coût des charges administratives afférentes à l'emploi et à l'environnement diminuant sur la période considérée. Les indépendants enregistrent une diminution du coût des charges administratives afférentes aux deux grands domaines réglementaires qui les concernent, mais ce sont les charges administratives environnementales qui diminuent proportionnellement le plus.

La comparaison du coût moyen par employé selon la taille des entreprises entre 2010 et 2012 met en évidence une diminution du coût par employé commune aux petites et aux grandes entreprises. Mais cette diminution est surtout marquée chez les grandes entreprises (-20 %) sous l'effet de la forte diminution du coût moyen par employé des charges administratives liées à l'emploi. Les entreprises de

taille moyenne enregistrent une stabilisation du coût moyen par employé sur la période considérée, la diminution marquée du coût moyen par employé liée à la réglementation environnementale étant compensée par l'augmentation du coût moyen par employé en matière d'emploi et, dans une moindre mesure, en matière fiscale.

Le coût moyen pour les indépendants, en diminution par rapport à l'enquête précédente, reste toujours inférieur au coût moyen par employé des petites entreprises. La différence entre ces deux types de coût, qui s'était accentuée en 2010, se réduit légèrement en 2012.

Au niveau régional, entre 2010 et 2012, le coût moyen par employé pesant sur les entreprises a nettement augmenté en Région wallonne à cause de l'augmentation du poids administratif dans les trois domaines étudiés mais, particulièrement, dans le domaine environnemental et de l'emploi. Par contre, le coût moyen par employé a diminué en Région flamande qui enregistre une diminution du coût moyen par employé dans les trois domaines réglementaires, et en Région bruxelloise, grâce à la réduction du coût administratif lié à la réglementation environnementale et, dans une moindre mesure, à la réglementation fiscale. En 2012, pour la première fois depuis 2004, ce sont les entreprises wallonnes qui présentent le coût moyen par employé le plus élevé des trois Régions. À l'opposé, comme c'est le cas depuis 2002, les entreprises bruxelloises affichent le coût moyen par employé le plus faible des trois Régions. La tendance générale à une diminution du coût moyen des charges administratives est visible chez les indépendants flamands et surtout bruxellois. Par contre, les indépendants wallons voient le coût moyen des charges administratives augmenter. En 2012, comme lors des enquêtes précédentes, ce sont les indépendants flamands qui présentent le coût moyen le plus élevé mais la différence avec le coût moyen des indépendants wallons s'amenuise. Les indépendants bruxellois affichent toujours le coût moyen le plus faible.

En 2012, comme lors des enquêtes précédentes, indépendants comme entreprises estiment majoritairement que les charges administratives ont augmenté au cours des deux dernières années. Mais, aussi bien dans le chef des entreprises que dans celui des indépendants, ce sentiment est nettement moins marqué en 2012 qu'il ne l'était en 2000, année de la première enquête.

En plus de la dimension quantitative, l'enquête contient aussi un volet qualitatif permettant de rendre comptes de l'opinion des entreprises et des indépendants sur la qualité à la fois de la réglementation et des contacts avec l'administration en charge d'appliquer cette réglementation.

Une constatation commune aux entreprises et aux indépendants et aux sept enquêtes menées, est que entreprises comme indépendants se montrent plus satisfaits de la qualité des contacts avec l'administration que de la qualité des réglementations. Au cours des sept enquêtes, pour les entreprises et les indépendants, les meilleurs scores sont obtenus par les mêmes affirmations qui ont trait à la publicité donnée aux réglementations et à la qualité des réponses fournies par les administrations (respect du délai de réponse et réponse répondant aux besoins). Dans le chef des entreprises, l'amélioration de la perception de la qualité des réglementations et l'amélioration de la perception de la qualité des contacts avec l'administration est surtout visible en ce qui concerne l'environnement. Pour les indépendants, la perception de la qualité des réglementations s'améliore dans le domaine environnemental mais se dégrade dans le domaine fiscal. Le niveau de satisfaction des indépendants relatif à la qualité

des contacts avec l'administration se dégrade entre 2010 et 2012 dans les deux domaines réglementaires considérés.

Concernant les quatre simplifications récentes soumises au jugement des entreprises (facturation électronique, fiches de salaire électroniques, chèques-repas électroniques et attestations électroniques pour les marchés publics), la facturation électronique est la simplification la plus utilisée et l'attestation électronique pour les marchés publics la moins utilisée. Un effet de taille dans l'utilisation et l'appréciation des simplifications est visible : les petites entreprises sont proportionnellement moins nombreuses que les entreprises de taille moyenne qui sont elles-mêmes moins nombreuses que les grandes entreprises à utiliser et à apprécier les simplifications proposées. La facturation électronique est la simplification la plus appréciée par les entreprises qui en bénéficient, suivie par les chèques-repas électroniques. L'attestation électronique pour les marchés publics est la simplification la moins appréciée par les entreprises qui en bénéficient.

Concernant les deux simplifications récentes soumises à leur jugement, les indépendants, comme les entreprises, bénéficient davantage de la facturation électronique que des attestations électroniques pour les marchés publics. Mais, si le pourcentage d'utilisation par les indépendants est inférieur à celui des petites entreprises dans le cas de la facturation électronique, c'est l'inverse qui s'observe dans le cas des attestations électroniques pour les marchés publics. L'appréciation portée par les indépendants qui bénéficient des simplifications est plus favorable à la facturation électronique qu'aux attestations électroniques pour les marchés publics. Le degré d'appréciation est inférieur à celui affiché par les petites entreprises en ce qui concerne la facturation électronique, mais il est supérieur en ce qui concerne les attestations électroniques.

1. Introduction : 12 ans de mesure des charges administratives

En 2001, le Bureau fédéral du Plan, à la demande du Conseil des ministres et en collaboration avec l'Agence pour la simplification administrative (ASA), réalisait la première enquête destinée à estimer le poids des charges administratives supportées par les entreprises et les indépendants en Belgique. Cette enquête a ensuite été mise en œuvre tous les deux ans en vue de compléter les informations fournies par les autres instruments de mesure des charges administratives et d'évaluer l'effet du processus de simplification. Ce rapport présente les résultats de l'enquête portant sur le coût des charges administratives de l'année 2012.

La technique d'estimation du coût des charges administratives est identique à celle utilisée lors des précédentes enquêtes évaluant les charges administratives des années 2000, 2002, 2004, 2006, 2008 et 2010¹. En plus de la dimension quantitative, l'enquête contient aussi un important volet qualitatif permettant de rendre compte de l'opinion des entreprises et des indépendants sur la problématique des charges administratives. Ce rapport présente les résultats de cette enquête menée du 31 mai au 3 septembre 2013. Il a pour objectif de commenter les tendances tant quantitatives que qualitatives qui ressortent de l'enquête sans en expliquer les causes. L'explication des évolutions de la perception des charges administratives par les entreprises et les indépendants sort donc du cadre de cette étude.

La première partie rappelle brièvement la méthodologie employée pour estimer le poids des charges administratives et les limites d'une telle démarche. Pour un exposé détaillé, le lecteur intéressé se reportera utilement au Planning Paper 92 consacré aux charges administratives en Belgique en 2000².

La deuxième partie détaille les résultats de l'enquête sur les charges administratives des entreprises pour l'année 2012. La première section est consacrée à l'analyse, d'une part, du coût total des charges administratives supporté par les entreprises et de ses deux composantes, le coût interne et le coût externe, et d'autre part, de son évolution au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises. La deuxième section analyse les indicateurs de qualité de la réglementation. La section suivante présente les indicateurs de qualité des contacts avec l'administration chargée d'appliquer ces réglementations. La dernière section donne le positionnement des entreprises concernant quatre projets récents de simplification.

La troisième partie du rapport présente les résultats de l'enquête menée auprès des indépendants belges. Elle suit la même structure que celle adoptée par la partie précédente.

La quatrième partie est consacrée à la comparaison des résultats des sept enquêtes réalisées par le Bureau fédéral du Plan. Après une brève introduction, une section traite de la comparaison des résultats des enquêtes de 2000 à 2012 pour les entreprises et une autre est dévolue à la comparaison des résultats de ces mêmes enquêtes pour les indépendants. Une dernière section présente les conclusions de l'analyse.

¹ Les principaux résultats chiffrés sont disponibles dans la base de données Charges administratives, téléchargeable à partir du site du Bureau fédéral du Plan (www.plan.be) à la rubrique Data.

² Planning Paper 92 "*Les charges administratives en Belgique pour l'année 2000*", téléchargeable à partir du site du Bureau fédéral du Plan (www.plan.be) à la rubrique Publications.

2. Méthodologie

2.1. Cadre de l'enquête

À la demande du Conseil des ministres et en collaboration avec l'Agence pour la simplification administrative (ASA), le Bureau fédéral du Plan est chargé d'estimer, tous les deux ans, le montant des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants en Belgique. La méthode retenue pour cette estimation est celle de l'enquête auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises et d'indépendants. La première enquête nationale, menée du 15 mars au 1er juillet 2001, portait sur les charges administratives de l'année 2000. La deuxième enquête, menée du 1er juin au 31 août 2003, portait sur les charges administratives de l'année 2002. La troisième enquête, menée du 1er juin au 31 août 2005, portait sur les charges administratives de l'année 2004. La quatrième enquête, menée du 1er juin au 5 septembre 2007, portait sur les charges administratives de l'année 2006. La cinquième enquête, menée du 1er juin au 7 septembre 2009, portait sur les charges administratives de l'année 2008. La sixième enquête, menée du 4 mai au 6 septembre 2011, portait sur les charges administratives de l'année 2010. La septième enquête, menée du 31 mai au 3 septembre 2013, porte sur les charges administratives de l'année 2012. Les enquêtes reposent toutes sur la même méthodologie.

Il convient de souligner que les résultats obtenus ne concernent que les charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants, et non celles supportées par les citoyens. De plus, l'enquête adressée aux entreprises ne couvre que les charges administratives afférentes à trois domaines réglementaires, la fiscalité, l'emploi et l'environnement, et celle adressée aux indépendants³ que les charges administratives liées à la fiscalité et à l'environnement. Celles-ci représentent cependant une part très importante de l'ensemble des procédures administratives incombant aux entreprises et indépendants. Il convient aussi de souligner que les charges administratives non récurrentes, comme par exemple celles encourues lors du lancement d'une activité économique, ne sont pas prises en considération⁴. Enfin, l'enquête ne permet pas de distinguer le niveau de pouvoir (fédéral, régional, communautaire,...) à l'origine des charges administratives.

³ Compte tenu du fait qu'un indépendant est défini dans le cadre de cette étude comme une personne n'ayant pas d'employé, le questionnaire sur l'emploi ne lui a pas été envoyé.

⁴ L'annexe 1 précise, pour chaque domaine réglementaire couvert, le contenu précis des charges administratives prises en compte.

2.2. Les limites de l'estimation par enquêtes

La méthodologie la plus généralement mise en œuvre pour obtenir une estimation globale du coût total des charges administratives est celle basée sur une enquête auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises et d'indépendants. Les résultats de l'enquête sont ensuite extrapolés à l'ensemble de l'économie. Cette façon de procéder présente des avantages et des inconvénients résumés dans le tableau 1.

Tableau 1 Avantages et inconvénients de l'estimation par enquête

Avantages	Inconvénients
Les principaux intéressés fournissent l'information. Ils disposent d'un délai de réponse leur permettant si nécessaire, de demander des renseignements.	Les informations sont subjectives.
Les méthodes statistiques d'échantillonnage sont bien maîtrisées.	Le questionnaire est une charge administrative supplémentaire.
La standardisation des procédures est possible, ce qui diminue le coût d'une procédure récurrente.	Les entreprises et les indépendants ont des difficultés à distinguer les charges administratives imposées par les pouvoirs publics de celles imposées par la gestion de l'entreprise, d'où tendance à la surestimation.
Un intervalle de confiance accompagne les résultats.	Les simplifications marginales ont tendance à passer inaperçues, les entreprises et les indépendants ne modifiant leur évaluation que lors de changements importants.
L'utilisation des techniques modernes de communication est possible. Les coûts de ce type d'enquête sont significativement inférieurs aux autres méthodes de recherche.	Un biais peut éventuellement être introduit si seules répondent les entreprises les plus efficaces dans la gestion des charges administratives ou celles qui surestiment leurs charges administratives afin de faire pression sur le processus de simplification administrative.

Il faut rappeler que l'enquête porte sur l'ensemble des charges administratives touchant les entreprises et les indépendants, quel que soit le niveau de pouvoir (européen, fédéral, régional, communautaire, provincial ou communal) à l'origine de ces obligations administratives.

Les entreprises et les indépendants éprouvent souvent de grandes difficultés à distinguer les charges générées par une obligation administrative légale de celles nécessaires à la bonne gestion de l'entreprise. Ainsi, par exemple, la tenue d'une comptabilité correcte est nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise mais est aussi requise pour satisfaire les obligations fiscales. Il est dès lors possible que l'entreprise considère quand même la tenue de la comptabilité comme une charge administrative. De la même manière, la suppression de l'ensemble des charges administratives ne conduirait pas à la disparition de toutes les dépenses administratives au sein des entreprises et chez les indépendants qui, pour des raisons de bonne gestion, devraient continuer à mettre à jour une série d'informations sur leurs activités. Le coût des charges administratives ainsi estimé, comprend donc une certaine partie incompressible qui sera de toute façon encourue par l'entreprise même en l'absence de réglementation.

Étant donné les limites évoquées, l'estimation du coût des charges administratives n'est pas à prendre comme un chiffre précis mais doit plutôt être interprétée comme un ordre de grandeur. Ainsi, cet indicateur permettra de savoir si le coût administratif total est plus proche de 2 % que de 5 % du PIB. En résumé, les résultats obtenus, surtout dans le volet quantitatif de l'enquête, doivent être interprétés avec prudence.

2.3. Portée de l'enquête

La population couverte par l'enquête est celle des entreprises et des indépendants en activité en Belgique au cours de l'année 2012 telle qu'elle est reprise dans le fichier de la Direction générale de la statistique et de l'information économique⁵.

L'enquête couvre trois grands domaines réglementaires : l'environnement, l'emploi et la fiscalité.

Trois types de questionnaires ont donc été élaborés :

- un questionnaire couvrant les charges administratives en matière fiscale;
- un questionnaire couvrant les charges administratives en matière d'environnement;
- un questionnaire couvrant les charges administratives en matière d'emploi.

Les entreprises de l'échantillon ont reçu un de ces trois questionnaires tandis que les indépendants ont reçu soit celui sur l'environnement soit celui sur la fiscalité étant donné qu'un indépendant est défini, dans le cadre de cette étude, comme une personne sans employé⁶.

2.4. Les questionnaires

Pour les trois domaines réglementaires couverts par l'enquête, chaque questionnaire est constitué de deux grands volets : un volet quantitatif destiné à permettre l'estimation monétaire des charges administratives et un volet qualitatif destiné à compléter la représentation de l'opinion des entreprises et des indépendants concernant les charges administratives. Un exemple de questionnaire est donné à l'annexe 4.

Le volet quantitatif contient une série de questions dont les réponses permettent l'estimation du coût total des procédures administratives, conçu comme la somme du coût interne et du coût externe. Le coût interne correspond aux heures passées par le personnel ou l'indépendant à compléter des formalités. Ces heures sont valorisées au coût horaire de la main-d'œuvre tel qu'il ressort de l'enquête. Le coût externe est, quant à lui, composé des dépenses extérieures nécessaires pour se conformer aux dispositions administratives. Le coût total obtenu pour chaque type de questionnaire est, ensuite, sommé et extrapolé à l'ensemble de la population des entreprises et des indépendants⁷.

Les indicateurs qualitatifs ont été regroupés en deux grandes catégories : ceux liés à la qualité des réglementations elles-mêmes et ceux liés à la qualité des contacts avec les administrations en charge d'appliquer ces réglementations. Pour les deux catégories, la formulation retenue est la même : l'entreprise ou l'indépendant doit se positionner par rapport à des affirmations et il peut choisir une position allant de "entièrement d'accord", "plutôt d'accord", "plutôt pas d'accord", "entièrement pas d'accord" à "sans opinion".

⁵ La Direction générale de la statistique et de l'information économique a modifié sa méthodologie de constitution de la population des entreprises et des indépendants en 2008 créant une discontinuité par rapport à la population des enquêtes précédentes.

⁶ Un seul questionnaire a été envoyé par entreprise ou indépendant en vue de limiter la charge administrative occasionnée.

⁷ Ces différentes étapes sont expliquées à l'annexe 2.

Concernant la qualité des réglementations, les aspects envisagés sont les suivants :

- les réglementations sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption,
- elles sont faciles à comprendre,
- leurs objectifs sont clairs,
- elles sont suffisamment adaptées à toutes les situations,
- elles sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer,
- elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres,
- elles s'accompagnent d'une information adéquate et suffisante.

Concernant la qualité des contacts avec l'administration, les aspects couverts sont les suivants :

- il est facile de savoir à quel service s'adresser,
- il est facile d'entrer en contact avec le service compétent,
- l'administration donne des réponses précises,
- les décisions administratives sont clairement motivées,
- l'administration donne sa réponse dans un délai prévu,
- les réponses sont les mêmes quelle que soit la personne contactée,
- l'information que vous obtenez répond à vos besoins.

Les entreprises et les indépendants sont aussi interrogés sur leur perception de l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années (2011 et 2012). Il leur est, enfin, demandé de se positionner au regard de projets récents de simplification en choisissant entre « appréciez beaucoup », « appréciez un peu », « appréciez pas du tout » ou « n'en bénéficiez pas ». Quatre projets – facturation électronique, fiche de salaire électronique, chèque-repas électronique et attestation électronique pour les marchés publics- sont proposés à l'appréciation des entreprises et deux projets – facturation électronique et attestation électronique pour les marchés publics – à l'appréciation des indépendants.

Deux modes de réponse à ces questionnaires sont prévus : soit par retour de courrier préaffranchi, soit via un site internet créé à cette fin. 42 % des réponses des indépendants et 63 % des réponses des entreprises sont parvenues par voie électronique.

2.5. L'échantillon

Sur base d'un échantillon représentatif de la population, constitué par la Direction générale de la statistique et de l'information économique, pas moins de 2 935 entreprises ont reçu par voie postale un des trois questionnaires et 4 278 indépendants ont reçu soit le questionnaire fiscal, soit celui sur l'environnement.

L'échantillon des entreprises a été stratifié en 3 classes de taille (petite, moyenne et grande) et en 2 classes d'activité (industrie et services). L'échantillon des indépendants a été stratifié en 4 classes d'activité (agriculture, industrie, construction et services).

Sans tenir compte des stratifications, l'échantillon a été établi pour être représentatif de la population des entreprises et des indépendants dans les trois Régions de Belgique (flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale).

Le taux de réponse à l'enquête est en légère augmentation par rapport à l'enquête précédente⁸. Le taux global de réponse à l'enquête est de 20,6 % pour les entreprises et de 12,5 % pour les indépendants.

⁸ En 2000, le taux de réponse des entreprises atteignait 15,3 % et celui des indépendants 7,5 % ; en 2002, il atteignait respectivement 23,3 % et 16,6 % ; en 2004, 19,4 % et 12,3 % ; en 2006, 17,0 % et 10,4 % ; 20,0% et 10,6% en 2008 et 17,8 % et 10,5 % en 2010.

3. Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des entreprises

Cette partie est consacrée à la présentation des résultats de l'enquête menée auprès d'un échantillon représentatif de la population des entreprises belges. Elle comporte, d'une part, un volet quantitatif relatif à l'estimation du coût des charges administratives et, d'autre part, un volet qualitatif permettant un examen plus spécifique de la perception de la qualité de la réglementation et de la qualité de l'administration de la réglementation.

3.1. Le coût des formalités administratives

3.1.1. Description

Le coût des charges administratives supportées par les entreprises est défini, dans cette étude, comme l'ensemble des coûts liés aux procédures et formalités dont les entreprises se chargent, soit elles-mêmes, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscale, environnementale et en matière d'emploi. Ce coût est exprimé en euros et englobe donc l'ensemble du temps et des ressources consacrés par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration. Ainsi, ce coût comprend, par exemple, les frais administratifs nécessaires pour remplir la déclaration d'impôts mais le paiement de ces impôts n'est pas considéré comme une charge administrative et ne rentre donc pas dans le calcul du coût des charges administratives. Les dépenses liées à l'achat du matériel ou des installations nécessaires pour se conformer aux réglementations ne sont pas non plus considérées comme un coût administratif.

Le coût total des charges administratives est la somme d'un coût interne et d'un coût externe. Le coût interne correspond aux heures passées par le personnel à compléter des formalités. Ces heures sont valorisées au coût horaire de la main-d'œuvre tel qu'il ressort de l'enquête⁹. Le coût externe se compose, quant à lui, des dépenses extérieures nécessaires pour se conformer aux dispositions administratives.

Les coûts totaux obtenus pour chaque enquête, qui sont donc la somme du coût interne et du coût externe, sont additionnés pour obtenir le coût total de l'ensemble des charges administratives. Ce coût total (qui est donc la somme des trois domaines de réglementation) est finalement extrapolé à l'ensemble de la population des entreprises en tenant compte du nombre d'entreprises présentes dans chaque classe de l'échantillon (voir annexe 2 pour plus d'informations concernant l'importance relative de chaque classe).

Les résultats sont aussi présentés selon la taille de l'entreprise (petite, moyenne ou grande). Pour les interpréter correctement, il convient de tenir compte de l'importance relative de chaque taille dans la population. Parmi la population des entreprises en activité au cours de l'année 2012, 174 875 entre-

⁹ Le calcul se fait donc avec un coût horaire propre à chaque entreprise.

prises comptent de 1 à 9 employés, 32 327 entreprises emploient de 10 à 249 travailleurs et 1 284 grandes entreprises emploient plus de 249 travailleurs.

3.1.2. Résultats

a. Le coût total

Les charges administratives liées aux réglementations en matière d'emploi, de fiscalité et d'environnement pesant sur les entreprises, ont été estimées, pour l'année 2012, à 5,13 milliards d'euros, soit 1,37 % du PIB. Le tableau 2 donne la répartition de ce montant entre coût interne et coût externe. Les coûts internes sont un peu plus importants que les coûts externes, respectivement 52 % et 48 % du coût total.

Tableau 2 Coût total des procédures administratives pour les entreprises en 2012

Nombre d'entreprises	Type de coût	En milliards d'euros	En % du PIB
208 486	Coût total	5,13	1,37
	(Intervalle de confiance)	(3,6-6,7)	(1,0-1,8)
	Coût interne	2,67	0,71
	Coût externe	2,46	0,65

Les chiffres entre parenthèses donnent l'intervalle de confiance à 90 % pour le coût total des procédures administratives. Cela signifie qu'il y a 9 chances sur 10 que la valeur réelle du coût se situe dans l'intervalle donné.

Compte tenu du nombre d'entreprises de petite taille dans la population des entreprises belges¹⁰, les charges administratives incombant à ces entreprises représentent une part importante du coût total : 54,3 % contre 36,7 % pour les entreprises de taille moyenne et 9,0 % pour les grandes entreprises.

Il ressort du tableau 3 que la part du coût interne est légèrement plus faible que celle du coût externe pour les petites entreprises. Cependant, c'est l'inverse qui est observé pour les entreprises de taille moyenne et grande.

Tableau 3 Répartition du coût total par taille d'entreprise et par type de coût
En milliards d'euros et en %

Taille	Coût total (en milliards euros)	En % du total des charges	Type de coût	En milliards euros
Petite	2,79	54,3	Coût interne	1,39
			Coût externe	1,40
Moyenne	1,88	36,7	Coût interne	0,96
			Coût externe	0,92
Grande	0,46	9,0	Coût interne	0,32
			Coût externe	0,14
Total	5,13	100	Coût interne	2,67
			Coût externe	2,46

La répartition du coût total selon le domaine de réglementation (tableau 4) montre la prédominance des charges administratives générées par les dispositions en matière de fiscalité. Ce résultat est dû à l'importance de ce type de charges pour les petites et moyennes entreprises alors que pour les grandes

¹⁰ 84 % des entreprises belges sont des "petites entreprises", définies ici comme les entreprises occupant de 1 à 9 personnes.

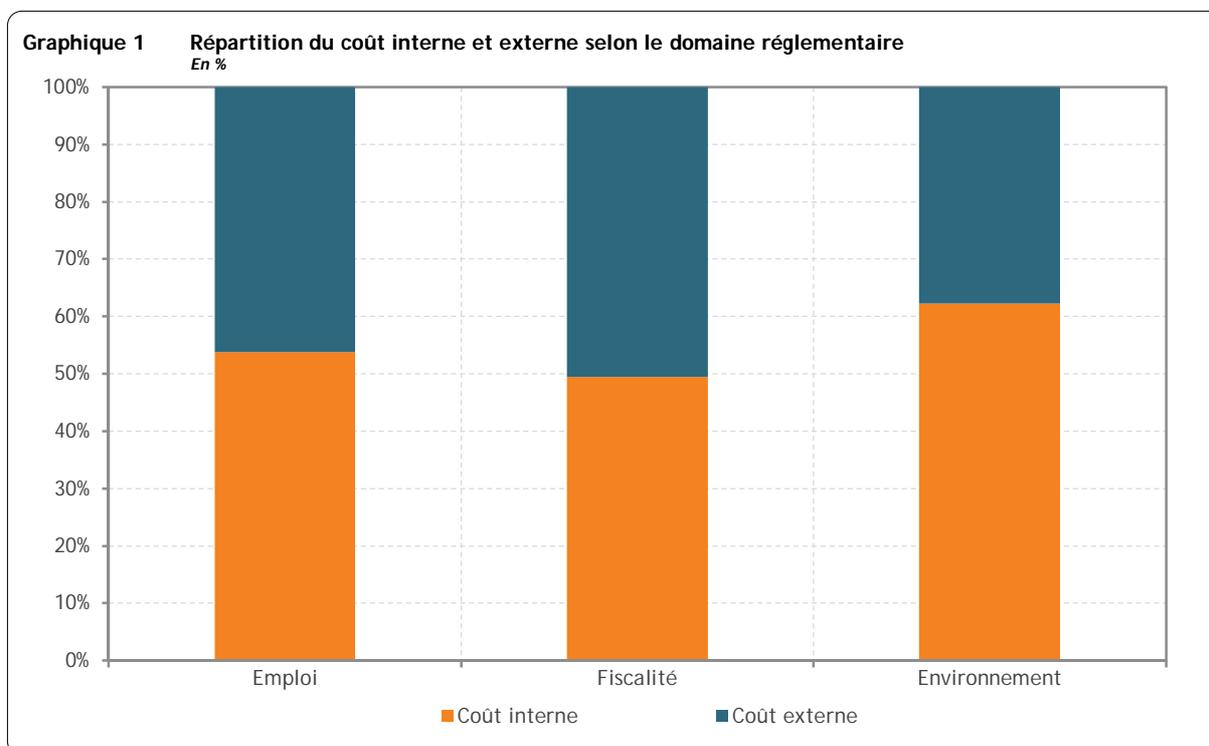
entreprises, c'est le domaine réglementaire lié à l'emploi qui génère la plus grande partie des charges administratives.

Tableau 4 Répartition du coût total par domaine réglementaire
En %

Type de réglementation	En % du coût total
Emploi	36,8
Fiscalité	55,1
Environnement	8,0

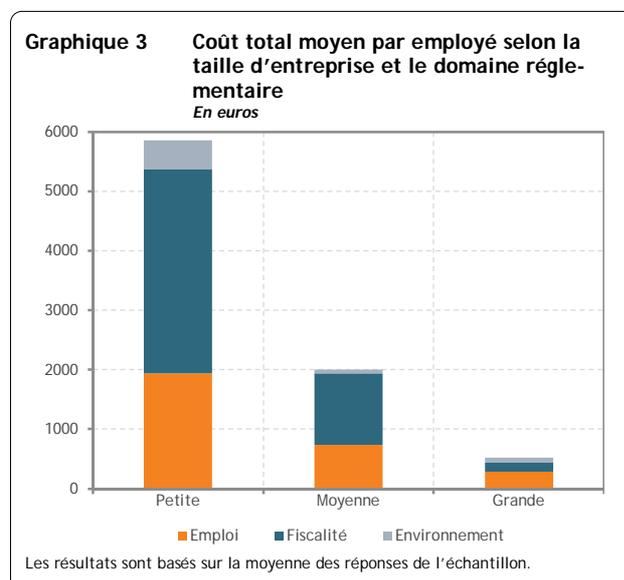
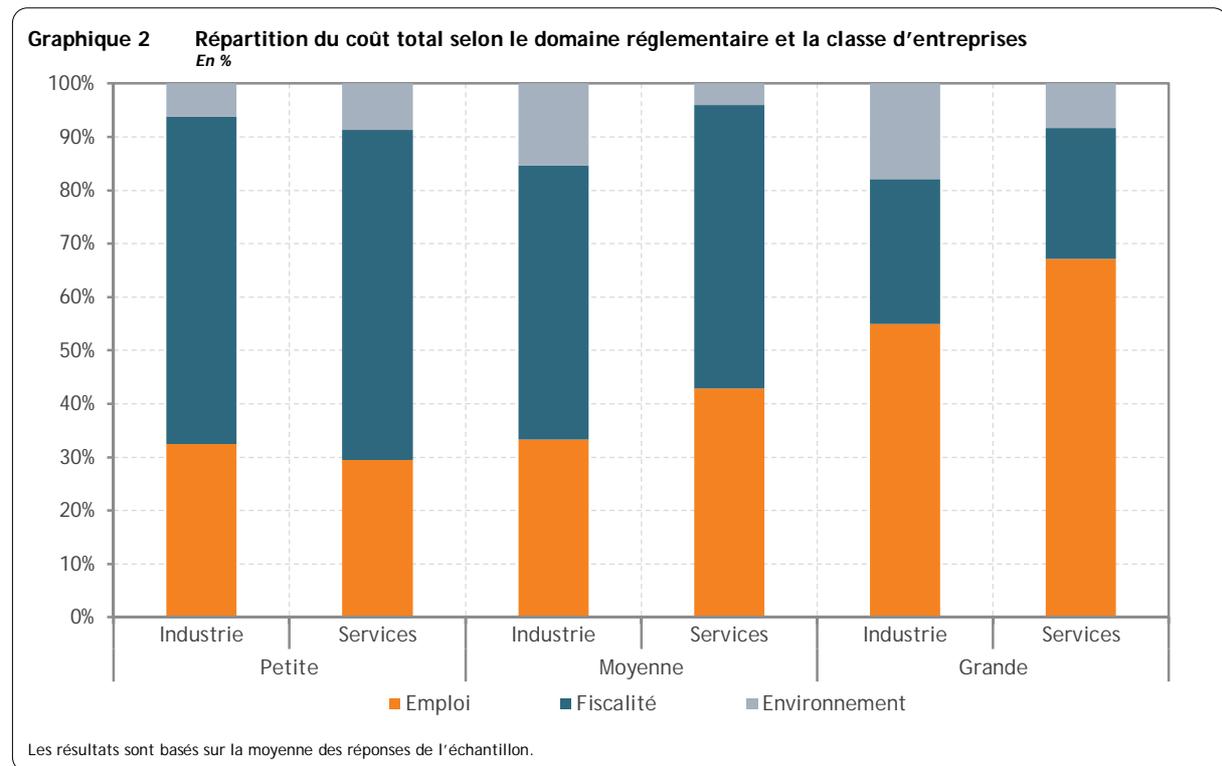
Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

Le graphique 1, qui illustre la division du coût total en coût interne et en coût externe selon le domaine de réglementation, laisse apparaître que la part du coût interne est plus importante que la part du coût externe pour les domaines réglementaires liés à l'emploi et à l'environnement. Mais ce n'est pas le cas pour le domaine fiscal, pour lequel le coût externe est très légèrement supérieur (50,5 %) au coût interne.



Le graphique 2 illustre l'importance relative de chaque catégorie de réglementation pour chacune des classes d'entreprises de l'échantillon. La fiscalité représente la source la plus importante des coûts administratifs pour les petites et moyennes entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, alors que l'emploi génère la plus grande partie des charges administratives des grandes entreprises de l'industrie comme des services. Ceci est évidemment lié au fait que les charges administratives en matière d'emploi dépendent du nombre de personnes employées et que les grandes entreprises emploient le plus de personnes. Quelle que soit la classe envisagée, l'environnement est la matière qui génère relativement le moins de charges administratives. Les charges administratives environnementales sont

relativement plus importantes pour les entreprises de l'industrie que pour celles des services en ce qui concerne les entreprises de taille moyenne et de grande taille.

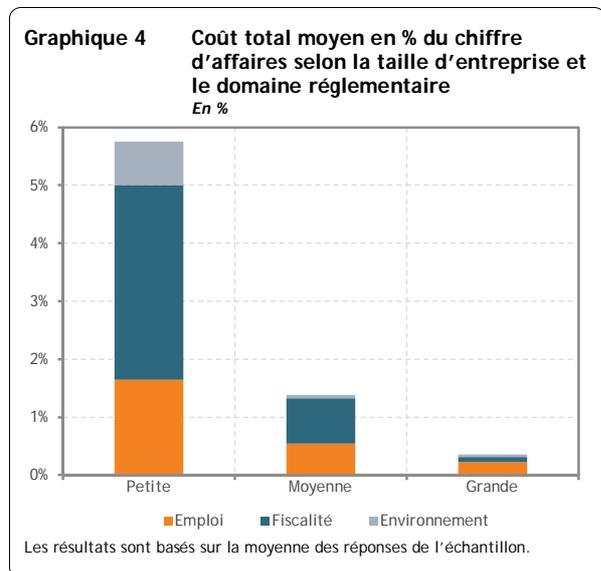


En répartissant le coût total moyen par employé selon la taille d'entreprises et la catégorie de réglementation, le graphique 3 montre clairement que ce sont les petites entreprises de moins de 10 travailleurs qui supportent le coût administratif par employé le plus élevé. Étant donné qu'une partie du coût des charges administratives n'est pas liée au nombre d'employés et que le nombre d'employés est plus faible dans les petites entreprises que dans les grandes, il est logique que le coût des charges administratives exprimé par employé diminue avec la taille de l'entreprise.

La réglementation fiscale est celle qui génère la partie la plus importante du coût par employé des petites et moyennes entreprises. Par contre, ce sont les dispositions administratives en matière d'emploi qui génèrent la plus grande partie du coût par employé pour les grandes entreprises.

Le fait que les petites entreprises soient proportionnellement plus touchées par les charges administratives est encore davantage mis en évidence quand le coût administratif par employé est calculé non

plus par an mais par heure prestée¹¹. Le montant de charges administratives, tel que déclaré dans l'enquête, entraîne un surcoût horaire de 3,05 euros pour les petites entreprises, de 1,04 euro pour les entreprises moyennes et de 0,27 euro pour les grandes entreprises.

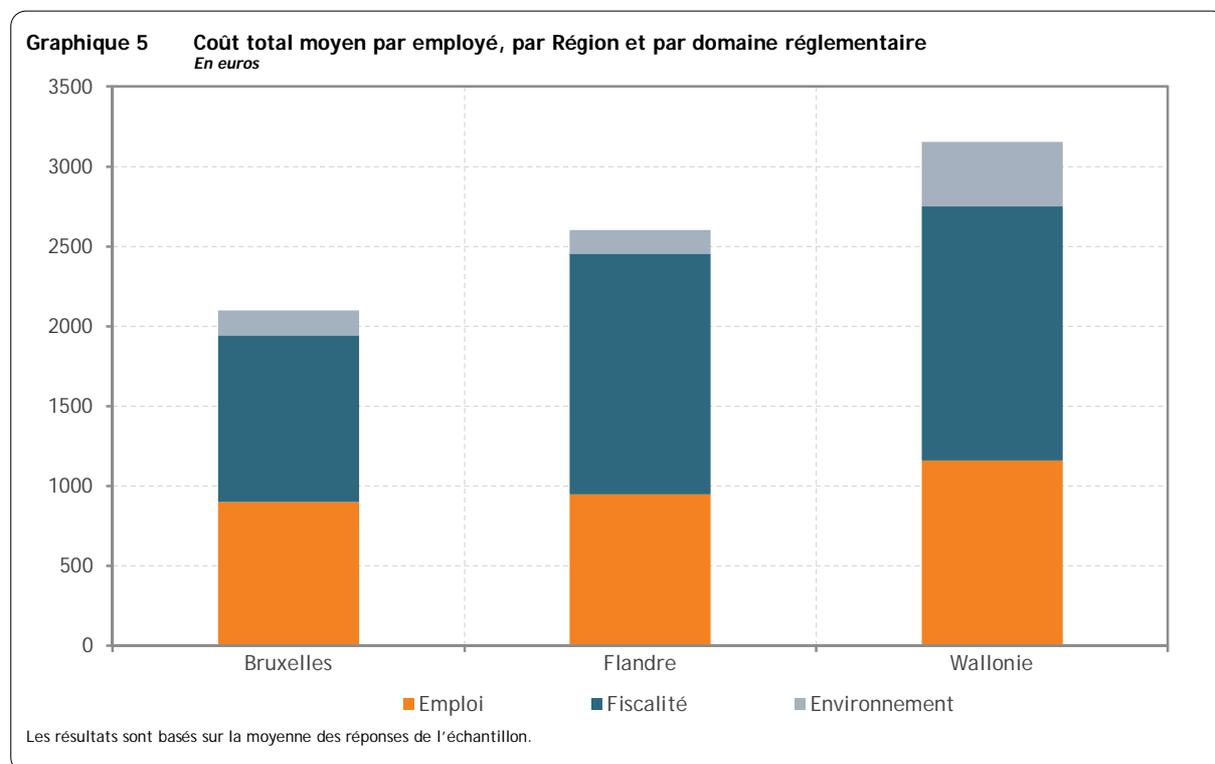


Les petites entreprises ont aussi les charges administratives les plus élevées lorsque ces dernières sont mesurées en pour cent du chiffre d'affaires (graphique 4). De nouveau, nous constatons une diminution rapide du poids relatif des charges administratives avec la taille des entreprises.

Exprimées en pour cent du chiffre d'affaires, les charges administratives générées par les procédures administratives liées à la réglementation en matière d'emploi représentent la part la plus importante du coût administratif total pesant sur les grandes entreprises. La réglementation fiscale est

celle qui génère la plus grande partie du coût administratif total exprimé en pour cent du chiffre d'affaires pour les petites et moyennes entreprises.

Il est aussi possible de répartir les réponses données par les entreprises selon les trois Régions du pays même s'il convient d'être prudent dans l'interprétation des résultats¹².

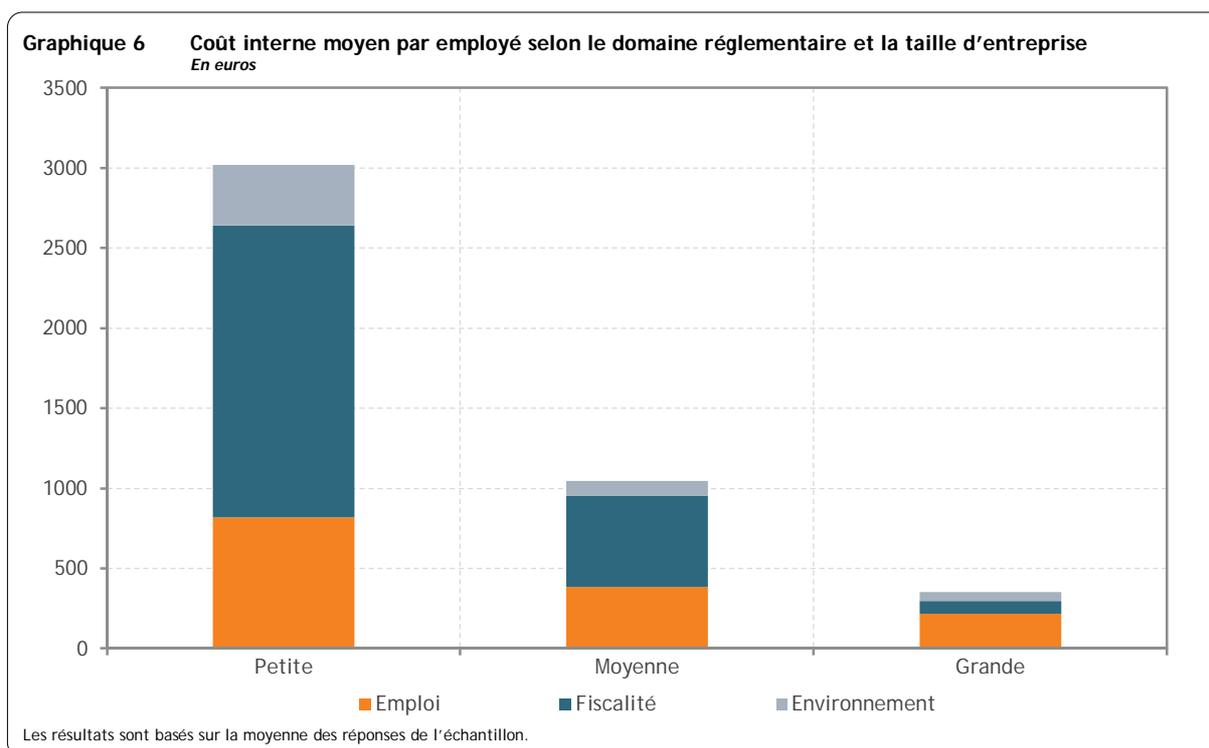


¹¹ Il s'agit ici d'une approximation basée sur 1 920 heures prestées par an et par employé.

¹² La répartition des entreprises par Région a été effectuée sur base de la localisation du siège social. La plupart des charges administratives sont, en effet, encourues par le siège social.

Le graphique 5 illustre la répartition du coût total moyen par employé selon la Région et le domaine de réglementation. Il en ressort que les entreprises de Wallonie sont celles qui disent supporter le coût moyen par employé le plus élevé et les entreprises bruxelloises, le coût moyen par employé le plus faible. Dans les trois Régions, c'est la réglementation en matière fiscale qui génère la part la plus importante du coût moyen par employé et les dispositions administratives environnementales qui génèrent la part la plus faible du coût total par employé.

b. Le coût interne



Le coût interne représente le coût salarial des heures consacrées au sein de l'entreprise à se conformer aux exigences administratives. Le graphique 6 montre le coût interne moyen par employé estimé en euros pour les différentes catégories de réglementation et de taille d'entreprise. Le coût interne par employé est nettement plus élevé pour les petites entreprises que pour les autres entreprises. Cela s'explique par le fait qu'une partie des charges administratives n'est proportionnelle ni au nombre d'employés, ni à l'ampleur de l'activité mesurée par le chiffre d'affaires.

La réglementation fiscale occasionne la plus grande partie du coût interne par employé pour les petites et moyennes entreprises alors que c'est la réglementation en matière d'emploi qui joue ce rôle pour les grandes entreprises.

c. Le coût externe

Le coût externe donne une estimation des dépenses annuelles des entreprises en services extérieurs nécessaires pour se conformer aux exigences administratives. Le tableau 5 contient l'estimation du coût externe pour les différentes tailles d'entreprises, exprimé en valeur absolue et en pour cent du chiffre d'affaires. En valeur absolue, ce sont évidemment les grandes entreprises qui ont les coûts externes les plus élevés. Mais en valeur relative, mesurée en pour cent du chiffre d'affaires, ce sont les petites entreprises qui supportent les coûts les plus importants.

Tableau 5 Coût externe moyen selon la taille d'entreprise
En valeur absolue et en % du chiffre d'affaires

	Petite	Moyenne	Grande
Coût externe en euros	8 524	34 800	109 127
Coût externe en % du c.A.	3,42 %	0,73 %	0,11 %
- Emploi	0,98 %	0,27 %	0,05 %
- Fiscalité	1,85 %	0,43 %	0,05 %
- Environnement	0,59 %	0,02 %	0,02 %

Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

Une répartition du coût externe en pour cent du chiffre d'affaires peut aussi être effectuée selon le domaine réglementaire. Pour les petites et moyennes entreprises, la réglementation fiscale est celle qui génère le coût externe, exprimé en pour cent du chiffre d'affaires, le plus important alors que pour les grandes entreprises, c'est la réglementation en matière d'emploi qui remplit ce rôle.

d. Évolution du coût total des charges administratives

Les entreprises ont aussi été interrogées sur leur sentiment concernant l'évolution du coût total des procédures administratives au cours des deux dernières années (2011 et 2012). Les résultats sont présentés au graphique 7.

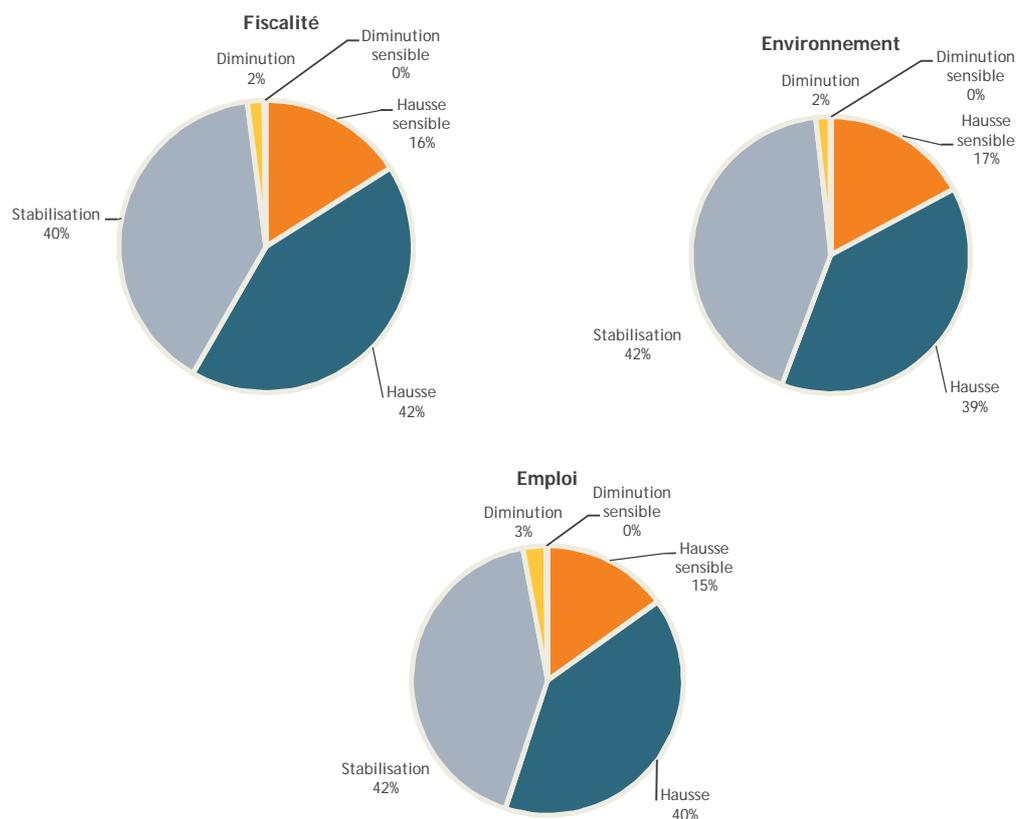
Quelle que soit leur taille, peu d'entreprises ont émis l'avis que les coûts administratifs ont (sensiblement) diminué au cours de la période. En ne tenant pas compte de la possibilité de réponse "sans opinion", le pourcentage d'opinion reflétant une (forte) diminution de ces coûts s'élève à 3 % pour la réglementation en matière d'emploi et à 2 % pour les réglementations fiscale et environnementale.

Le pourcentage d'entreprises qui estiment que les charges n'ont pas connu d'évolution au cours des deux dernières années est le plus élevé pour la réglementation environnementale (43 %), suivie de la réglementation en matière d'emploi (42 %) et enfin, de la réglementation fiscale (40 %).

Une majorité d'entreprises pense donc que les charges administratives ont (fortement) augmenté au cours des deux dernières années. Mais c'est en ce qui concerne la réglementation fiscale que le pourcentage est le plus élevé, s'établissant à 58 % contre 56 % pour l'environnement et 55 % pour l'emploi.

Ces résultats diffèrent peu en fonction de la taille des entreprises, à la seule exception de la perception de l'évolution des charges administratives fiscales dans le chef des petites entreprises. En effet, ces dernières sont nettement plus nombreuses (65 %) que leurs homologues de taille moyenne (55 %) et grande (57 %) à percevoir une augmentation (sensible) de ces charges.

Graphique 7 Évolution du coût des procédures administratives au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises selon le domaine réglementaire



Le tableau 6 fait apparaître la répartition des avis des entreprises sur l'évolution des charges administratives dans les trois Régions : Bruxelles-Capitale, Flandre et Wallonie.

Tableau 6 Évolution des coûts administratifs au cours des deux dernières années telle que perçue par les entreprises selon le domaine réglementaire et la Région

	Emploi			Fiscalité			Environnement		
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Hausse sensible	16 %	14 %	17 %	24 %	15 %	14 %	24 %	15 %	20 %
Hausse	39 %	40 %	41 %	38 %	41 %	47 %	35 %	40 %	38 %
Inchangé	41 %	44 %	37 %	34 %	42 %	36 %	41 %	44 %	41 %
Diminution	4 %	2 %	3 %	3 %	2 %	2 %	0 %	2 %	2 %
Diminution sensible	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %

Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse "sans opinion" pour le calcul des pourcentages.

Quelle que soit la Région, c'est dans le domaine de la fiscalité que les entreprises perçoivent en plus grand nombre une augmentation (sensible) des charges administratives : 62 % des entreprises bruxelloises, 61 % des entreprises wallonnes et 56 % des entreprises flamandes ont établi ce constat. C'est la réglementation environnementale qui vient ensuite avec 59 % des entreprises bruxelloises, 58 % des entreprises wallonnes et 55 % des entreprises flamandes à ressentir une augmentation (sensible) des charges administratives. Dans le domaine de l'emploi, 58 % des entreprises wallonnes, 55 % des entreprises bruxelloises et 54 % des entreprises flamandes perçoivent une augmentation (sensible) des charges administratives au cours des deux dernières années. Ce sont donc pour les entreprises fla-

mandes que les pourcentages d'entreprises ayant ressenti une hausse (sensible) des charges sont les plus faibles quel que soit le domaine réglementaire considéré. Ce sont aussi pour ces entreprises que les pourcentages d'entreprises ayant ressenti une stagnation des charges administratives sont les plus élevés des trois Régions et pour les trois domaines réglementaires considérés.

Il n'y a qu'en Wallonie, concernant l'emploi et la fiscalité, qu'un certain nombre d'entreprises disent ressentir une diminution sensible des charges administratives mais cela correspond à un pourcentage de réponses qui reste très faible (1 %).

3.2. La qualité de la réglementation

3.2.1. Description

L'évaluation quantitative des charges administratives n'est qu'un des aspects du processus de simplification. Connaître le sentiment des entreprises concernant la qualité des réglementations et de l'administration chargée de leur application est aussi important pour guider la réflexion.

Pour ce faire, l'enquête contient une série d'affirmations concernant la qualité de la réglementation en matière d'emploi, d'environnement et de fiscalité. Les entreprises ont le choix entre les réponses allant de "entièrement d'accord" à "entièrement pas d'accord". Elles ont également la possibilité d'exprimer leur absence d'opinion sur le sujet.

Pour rappel, les affirmations concernant la qualité de la réglementation sont les suivantes :

- les réglementations sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption,
- elles sont faciles à comprendre,
- leurs objectifs sont clairs,
- elles sont suffisamment adaptées à toutes les situations,
- elles sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer,
- elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres,
- elles s'accompagnent d'une information adéquate et suffisante.

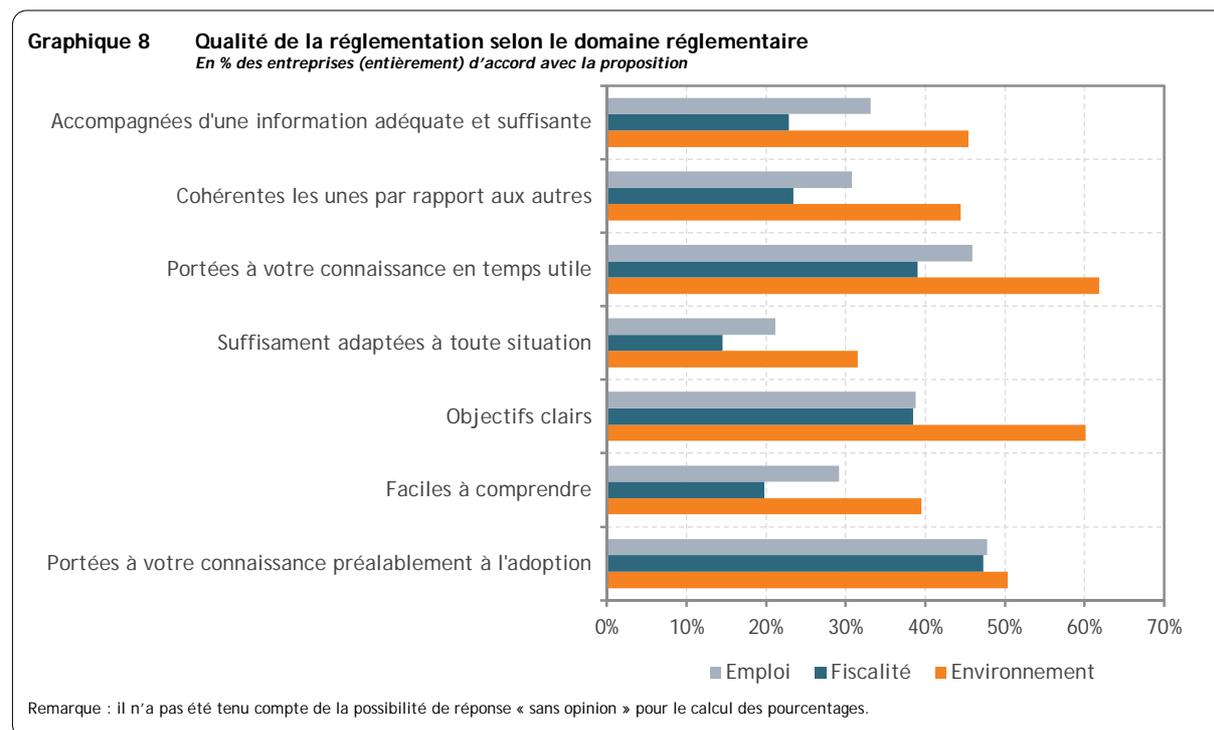
3.2.2. Résultats

Le graphique 8 synthétise les résultats. Il en ressort que les affirmations avec lesquelles les entreprises sont le plus en accord concernent essentiellement la publicité donnée aux réglementations. Il s'agit des énoncés suivants : "les réglementations sont portées à la connaissance des entreprises en temps utile pour leur permettre de s'y conformer", "elles sont portées à la connaissance des entreprises avant leur adoption" et "les objectifs des réglementations sont clairs".

Le principal reproche qui transparaît des réponses des entreprises est le manque d'adaptabilité des réglementations à toutes les situations, l'affirmation enregistrant le pourcentage d'adhésion le plus faible dans chacun des trois domaines couverts. La difficulté de compréhension des réglementations est le

deuxième reproche adressé aux réglementations quel que soit le domaine considéré. Le troisième reproche concerne le manque de cohérence des réglementations les unes par rapport aux autres, tant en matière d'emploi, de fiscalité que d'environnement.

Globalement, la qualité de la réglementation environnementale est la meilleure puisque toutes les affirmations dans ce domaine enregistrent les scores les plus élevés et la qualité de la réglementation est la plus problématique dans le domaine fiscal puisque ce domaine enregistre les plus mauvais scores pour tous les énoncés proposés.



Les opinions sur la qualité de la réglementation divergent très peu selon la taille de l'entreprise. La seule exception concerne l'affirmation « accompagnées d'une information adéquate et suffisante » dans le domaine de l'emploi qui réalise le meilleur score pour les grandes entreprises (53 %) alors que cette affirmation enregistre nettement moins d'adhésion de la part des petites et moyennes entreprises (26 % dans chacune de ces deux catégories).

En ce qui concerne les petites entreprises, l'affirmation qui remporte le plus d'adhésion est la clarté des objectifs dans le domaine environnemental (59 %) et celle qui remporte le moins d'adhésion est l'adaptabilité à toutes les situations dans le domaine fiscal (17 %). Cette dernière affirmation est aussi celle qui présente les scores les plus faibles pour les entreprises de taille moyenne (13 %) et les grandes entreprises (15 %). Les entreprises de taille moyenne (63 %) rejoignent les grandes entreprises (65 %) pour souligner que les réglementations en matière environnementale sont portées à leur connaissance en temps utile.

La répartition des opinions des entreprises par Région montre une grande similitude entre les trois Régions sur le fait que ce sont les réglementations en matière d'environnement qui génèrent le niveau le plus élevé de satisfaction, surtout en ce qui concerne la diffusion à leur connaissance en temps utile

en Flandre (67 %) et pour la clarté de leurs objectifs en Wallonie (59 %) et à Bruxelles (68 %). Par contre, les opinions divergent concernant la réglementation la plus problématique entre la Wallonie et la Flandre d'une part, et la Région de Bruxelles-capitale d'autre part. Au nord comme au sud du pays, les entreprises expriment le moins d'adhésion avec les affirmations concernant la fiscalité et, en particulier, avec l'adaptabilité de ces réglementations à toutes les situations qui ne récolte que 17 % d'accord en Flandre et 8 % en Wallonie. Les entreprises bruxelloises sont le moins en accord avec les affirmations dans le domaine de l'emploi. Aucune entreprise de cette Région n'est en accord (entièrement ou plutôt) avec les affirmations « les réglementations sont faciles à comprendre » et « les réglementations sont suffisamment adaptées à toutes les situations » dans ce domaine réglementaire.

3.3. La qualité de l'administration

3.3.1. Description

Dans le cadre du volet qualitatif de l'enquête, les entreprises ont aussi été interrogées sur leur opinion quant à la qualité de leurs contacts avec l'administration concernant la réglementation en matière fiscale, environnementale et d'emploi. Concrètement, ce sondage d'opinion a de nouveau pris la forme de propositions par rapport auxquelles les entreprises pouvaient se montrer d'entièrement d'accord à entièrement pas d'accord. Elles avaient aussi la possibilité de choisir la mention "sans opinion".

Pour rappel, les affirmations concernant l'administration sont les suivantes :

- il est facile de savoir à quel service s'adresser,
- il est facile d'entrer en contact avec le service compétent,
- l'administration donne des réponses précises,
- les décisions administratives sont clairement motivées,
- l'administration donne sa réponse dans le délai prévu,
- les réponses sont les mêmes quelle que soit la personne contactée,
- l'information que vous obtenez répond à vos besoins.

3.3.2. Résultats

Comme l'illustre le graphique 9, quel que soit le domaine réglementaire considéré, les entreprises se montrent généralement nettement plus satisfaites de l'administration que des réglementations elles-mêmes. C'est dans le domaine environnemental que la qualité des contacts avec l'administration apparaît la meilleure puisque c'est dans ce domaine réglementaire que les pourcentages d'adhésion sont les plus élevés pour chacune des propositions soumises au jugement des entreprises. À l'opposé, la qualité des contacts avec l'administration semble plus problématique dans le domaine de l'emploi pour lequel 5 des 7 affirmations enregistrent les pourcentages d'adhésion les plus faibles des trois domaines réglementaires couverts par l'enquête.

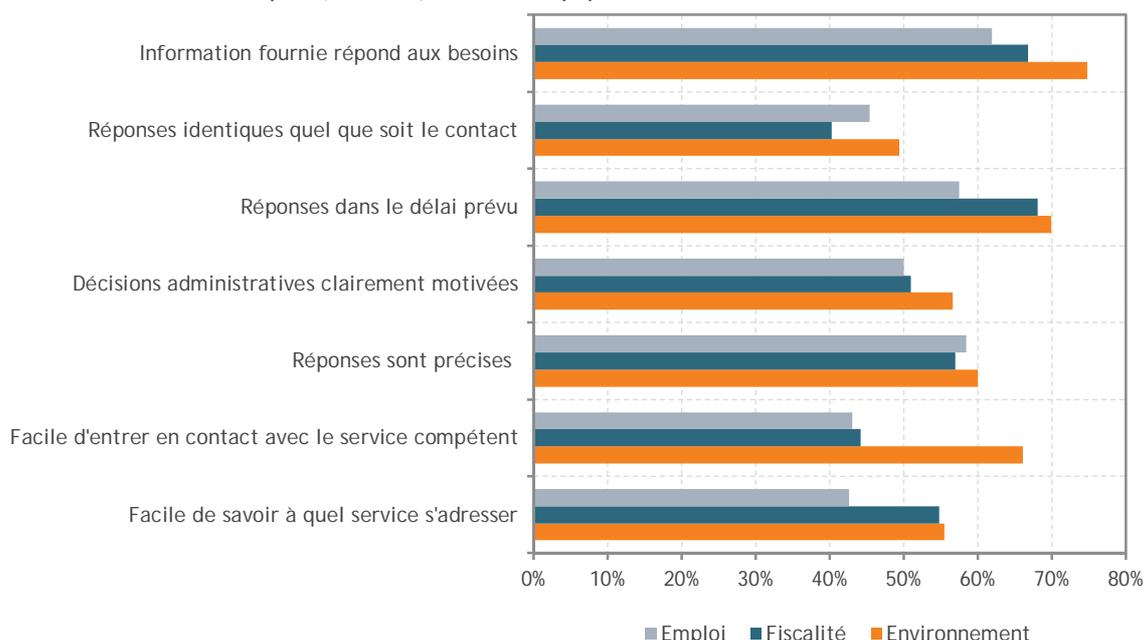
La majorité des entreprises estime que les informations fournies par l'administration répondent à leurs besoins, particulièrement en ce qui concerne le domaine environnemental – 75 % des entreprises sont (entièrement) d'accord avec l'énoncé contre 67 % dans le domaine fiscal et 62 % dans le domaine de l'emploi –, et que les réponses arrivent dans le délai prévu, surtout dans le domaine environnemental (70 %) mais aussi dans celui de la fiscalité (68%) et celui de l'emploi (57 %).

Par contre, les entreprises se montrent plus critiques sur le fait que les réponses soient identiques quel que soit le contact, avec les pourcentages d'adhésion les plus faibles dans le domaine de la fiscalité (40 %) et de l'environnement (49 %). La facilité d'identification du service à contacter est aussi problématique pour l'emploi (43 %) ainsi que la facilité d'entrer en contact avec le bon service pour l'emploi (43 %) et pour la fiscalité (44 %).

De façon générale, la satisfaction des entreprises dans leurs contacts avec l'administration augmente en fonction de leur taille, à la seule exception du domaine environnemental pour lequel les pourcentages d'adhésion des petites entreprises sont plus élevés que ceux des entreprises de taille moyenne pour 5 des 7 affirmations proposées. Quelle que soit la taille des entreprises, les pourcentages d'adhésion les plus élevés sont enregistrés dans le domaine environnemental, en particulier pour les affirmations touchant à la qualité des réponses fournies par l'administration. Les petites entreprises se montrent le moins en accord avec l'affirmation sur la facilité d'identifier le service compétent dans le domaine de l'emploi avec seulement 27 % des petites entreprises d'accord (entièrement) avec cette affirmation. Les entreprises de taille moyenne sont le moins en accord avec l'affirmation concernant la facilité d'entrer en contact avec le service compétent dans le domaine de la fiscalité avec 36 % des entreprises de taille moyenne (entièrement) d'accord avec cette proposition et les grandes entreprises avec l'affirmation « Réponse identique quel que soit le contact » dans le domaine de la fiscalité pour laquelle seulement 39 % des grandes entreprises marquent leur accord (total).

Au niveau régional, les entreprises flamandes sont clairement les plus satisfaites de leurs contacts avec l'administration, en particulier en matière de fiscalité et d'environnement, deux domaines dans lesquels les pourcentages d'adhésion des entreprises flamandes sont les plus élevés des trois Régions pour 5 des 7 affirmations. En Flandre, le pourcentage le plus élevé d'entreprises (entièrement) d'accord est atteint pour « Réponse fournie répond aux besoins » dans le domaine de l'environnement (77 %) et le pourcentage le plus faible concerne « Réponse identique quel que soit le contact » dans les domaines de la fiscalité et de l'emploi avec seulement 16 % des entreprises (entièrement) d'accord. En Wallonie, le meilleur score est atteint pour la même affirmation qu'en Flandre avec 76 % des entreprises (entièrement) d'accord et le moins bon score concerne la facilité d'identification du service auquel s'adresser dans le domaine de l'emploi avec seulement 28 % des entreprises (entièrement) d'accord avec cette affirmation. En Région de Bruxelles-Capitale, les entreprises se sont montrées le plus en accord avec la même affirmation que dans les deux autres Régions, « Réponse fournie répond aux besoins », mais dans le domaine fiscal, avec 77 % des entreprises (entièrement) d'accord. Les entreprises bruxelloises sont, par contre, le moins en accord avec l'affirmation concernant la facilité d'identification du service compétent dans le domaine de l'emploi qui ne récolte que 25 % d'adhésion.

Graphique 9 Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire
En % des entreprises (entièrement) d'accord avec la proposition



Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse « sans opinion » pour le calcul des pourcentages.

3.4. L'appréciation des projets récents de simplification

Les entreprises ont aussi été interrogées sur leur utilisation et leur appréciation de quatre projets récents de simplification que sont :

- la facturation électronique,
- les fiches de salaire électroniques,
- les chèques-repas électroniques,
- les attestations électroniques pour les marchés publics.

Pour chacun de ces quatre projets, il est demandé à l'entreprise si elle en bénéficie ou pas et, si elle en bénéficie, quel est son degré d'appréciation du projet. L'entreprise peut choisir une réponse entre beaucoup, un peu ou pas du tout.

Étant donné qu'il s'agit d'une activité particulière, il est logique que le projet le moins utilisé par les entreprises soit la version électronique des attestations pour les marchés publics, projet qui n'est utilisé que par 22 % de l'ensemble des entreprises. À l'opposé, la facturation électronique dont la portée est plus générale, est le projet le plus utilisé quelle que soit la taille d'entreprise considérée (tableau 7).

Tableau 7 Utilisation des quatre simplifications récentes en fonction de la taille d'entreprise
En % du nombre de réponses

	Total	Petite	Moyenne	Grande
Facturation électronique	49,8	41,6	49,0	60,4
Fiches de salaire électroniques	39,0	34,3	35,2	50,3
Chèques-repas électroniques	29,0	17,9	28,0	42,9
Attestations électroniques pour marchés publics	21,7	19,1	22,5	23,4

Il ressort du tableau 7 un effet de taille dans l'utilisation des simplifications proposées puisque les grandes entreprises sont proportionnellement plus nombreuses à les utiliser que les entreprises de taille moyenne, elles-mêmes les utilisant proportionnellement plus que les petites entreprises.

La même hiérarchie dans l'utilisation des quatre projets que celle observée au niveau national se retrouve dans chacune des trois Régions. Ce sont les entreprises bruxelloises qui sont proportionnellement les plus nombreuses à utiliser chacune des quatre simplifications proposées, viennent ensuite les entreprises wallonnes en ce qui concerne la facturation électronique et les fiches de salaire électroniques et les entreprises flamandes en ce qui concerne les chèques-repas électroniques et les attestations électroniques pour les marchés publics.

L'appréciation portée par les entreprises qui bénéficient des projets de simplification varie d'un projet à l'autre. La facturation électronique est la simplification la plus appréciée un peu ou beaucoup (87 %) suivie du chèque-repas électronique (78 %) qui est aussi l'application présentant le plus grand pourcentage d'utilisateurs l'appréciant beaucoup. À l'autre extrême, 31 % des entreprises qui bénéficient des attestations électroniques pour les marchés publics n'apprécient pas du tout cette simplification.

Tableau 8 Appréciation des quatre simplifications récentes
En % du nombre d'entreprises qui en bénéficient

	Beaucoup	Un peu	Pas du tout
Facturation électronique	34,6	52,2	13,1
Fiches de salaire électroniques	47,8	28,9	23,2
Chèques-repas électroniques	50,3	27,2	22,5
Attestations électroniques pour marchés publics	20,0	48,8	31,2

Un effet de taille est aussi visible dans l'appréciation que les entreprises portent sur les simplifications soumises à leur jugement comme le montre le tableau 9. Les grandes entreprises sont celles qui apprécient le plus les simplifications proposées alors que les petites entreprises sont celles qui les apprécient le moins. Quelle que soit la taille de l'entreprise, la facturation électronique est la simplification qui enregistre le plus grand pourcentage d'appréciations positives (beaucoup ou un peu). Par contre, la simplification qui enregistre le plus grand pourcentage d'appréciations très favorables (apprécie beaucoup) est la fiche de salaire électronique chez les petites (25 %) et grandes (72 %) entreprises et les chèques-repas électroniques chez les entreprises de taille moyenne (48 %). Quelle que soit la taille des entreprises, la simplification qui n'est pas appréciée du tout est l'attestation électronique pour les marchés publics avec 46 % des petites entreprises qui en bénéficient qui ne l'apprécient pas, 35 % des entreprises de taille moyenne et 14 % des grandes entreprises.

Tableau 9 **Appréciation des quatre simplifications récentes en fonction de la taille d'entreprise**
En % du nombre d'entreprises qui en bénéficient

	Beaucoup	Un peu	Pas du tout
Petite			
Facturation électronique	22,2	56,9	20,8
Fiche de salaire électronique	25,4	42,4	32,2
Chèque-repas électronique	9,7	51,6	38,7
Attestations électroniques pour marchés publics	15,2	39,4	45,5
Moyenne			
Facturation électronique	28,9	53,7	17,4
Fiche de salaire électronique	40,2	27,6	32,2
Chèque-repas électronique	47,8	21,7	30,4
Attestations électroniques pour marchés publics	14,5	50,9	34,5
Grande			
Facturation électronique	51,0	46,9	2,1
Fiche de salaire électronique	72,0	20,7	7,3
Chèque-repas électronique	71,0	21,7	7,2
Attestations électroniques pour marchés publics	32,4	54,1	13,5

Au niveau régional, quelle que soit la Région considérée, la simplification qui n'est pas du tout appréciée par le plus grand nombre d'entreprises qui l'utilisent est l'attestation électronique pour les marchés publics. Par contre, il y a des différences entre Régions dans les simplifications les plus appréciées. Ainsi, en Région flamande, la majorité des entreprises apprécient un peu ou beaucoup la facturation électronique (91 %) et la simplification appréciée beaucoup par le plus grand nombre d'entreprises est les chèques-repas électroniques (51 %). En Wallonie, les chèques-repas électroniques sont la simplification à la fois appréciée par le plus grand nombre (81 % des entreprises qui l'utilisent l'apprécient un peu ou beaucoup) et dont l'appréciation est la plus favorable (54 % des entreprises qui l'utilisent l'apprécient beaucoup). En Région de Bruxelles-Capitale, la simplification appréciée un peu ou beaucoup par le plus grand nombre est la facturation électronique (86 %) et celle qui est appréciée beaucoup par le plus grand nombre est la fiche de salaire électronique (57 %).

3.5. Conclusion

Il ressort de l'enquête, et donc de l'avis des entreprises, que les charges administratives pesant sur les entreprises belges pour l'année 2012 atteignent 5,13 milliards d'euros, soit 1,37 % du PIB, dont la plus grande partie incombe aux petites entreprises. L'importance du coût interne est supérieure à celle du coût externe pour les entreprises de taille moyenne et les grandes entreprises alors que c'est l'inverse qui est observable pour les petites entreprises.

Parmi les trois domaines réglementaires envisagés, c'est la fiscalité qui génère la part la plus importante du coût total des charges administratives, et l'environnement qui génère la part la plus faible de ce coût total.

Les petites entreprises sont aussi celles qui présentent le coût moyen des charges administratives par employé et le coût moyen exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires largement les plus élevés. Ceux-ci ont comme principale composante le coût des formalités administratives liées à la fiscalité. La

fiscalité est aussi le domaine réglementaire qui génère la plus grande partie du coût moyen par employé des entreprises de taille moyenne. Les grandes entreprises ont un coût moyen par employé principalement dû aux formalités en matière d'emploi.

Les entreprises wallonnes sont celles qui disent supporter, en moyenne, le coût par employé le plus élevé et les entreprises bruxelloises, le coût moyen par employé le plus faible. Dans les trois Régions, c'est la réglementation en matière fiscale qui génère la part la plus importante du coût moyen par employé et la réglementation en matière environnementale, la part la plus faible.

Quels que soient leur secteur d'activité et leur taille, les entreprises estiment en majorité que les charges administratives ont (fortement) augmenté au cours des deux dernières années. C'est en ce qui concerne la réglementation fiscale que le pourcentage d'entreprises qui estiment que les charges administratives ont (fortement) augmenté est de loin le plus élevé. Les résultats selon la Région confirment ce dernier point, le domaine fiscal étant celui qui enregistre les pourcentages les plus élevés dans chacune des trois Régions. C'est en Flandre que les pourcentages d'entreprises ayant ressenti une hausse (sensible) des charges sont les plus faibles, quel que soit le domaine réglementaire considéré.

Au niveau qualitatif, les entreprises se montrent globalement plus satisfaites de leurs contacts avec l'administration que des réglementations.

Les entreprises sont assez satisfaites de la publicité donnée aux réglementations. Par contre, leurs principales critiques portent d'abord sur le manque d'adaptabilité des réglementations à toutes les situations, puis, sur la difficulté à comprendre la réglementation et, ensuite, sur le manque de cohérence des réglementations les unes par rapport aux autres. Globalement, la qualité de la réglementation environnementale apparaît la meilleure et la qualité de la réglementation fiscale la moins bonne.

Au sujet des contacts avec l'administration, la majorité des entreprises estime que les informations fournies par l'administration répondent à leurs besoins, particulièrement en ce qui concerne le domaine environnemental et que les réponses arrivent dans le délai prévu, de nouveau surtout dans le domaine environnemental. Par contre, les entreprises se montrent plus critiques sur le fait que les réponses soient identiques quel que soit le contact, avec les pourcentages d'adhésion les plus faibles dans le domaine de la fiscalité. La facilité d'identification du service à contacter est aussi problématique pour l'emploi ainsi que la facilité d'entrer en contact avec le bon service pour l'emploi et pour la fiscalité.

Concernant les quatre simplifications soumises au jugement des entreprises, la facturation électronique est la simplification la plus utilisée et l'attestation électronique pour les marchés publics la moins utilisée. Un effet de taille dans l'utilisation et l'appréciation des simplifications est visible : les petites entreprises sont proportionnellement moins nombreuses que les entreprises de taille moyenne qui sont elles-mêmes moins nombreuses que les grandes entreprises à utiliser et à apprécier les simplifications proposées. La facturation électronique est la simplification la plus appréciée par les entreprises qui en bénéficient, suivie par les chèques-repas électroniques. L'attestation électronique pour les marchés publics est la simplification la moins appréciée par les entreprises qui en bénéficient.

4. Les résultats de l'enquête sur les charges administratives des indépendants

Sur base de l'enquête menée auprès d'un échantillon représentatif, les charges administratives supportées par les indépendants belges ont été estimées pour l'année 2012. De nouveau, une distinction est opérée entre un volet quantitatif consacré à l'estimation du coût des charges administratives et un volet qualitatif analysant la perception de la qualité de la réglementation, des contacts avec l'administration en charge de la réglementation et des projets récents de simplification.

4.1. Le coût des formalités administratives

4.1.1. Description

Le coût des charges administratives des indépendants est défini dans cette étude comme l'ensemble des coûts liés aux procédures et formalités dont les indépendants se chargent, soit eux-mêmes, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscale et environnementale. La définition et le calcul du coût des charges administratives sont donc identiques à ceux utilisés pour les entreprises, à la différence près que l'estimation des entreprises couvre trois domaines réglementaires (fiscalité, environnement et emploi) alors que, dans le cas des indépendants, elle ne couvre que deux domaines réglementaires (fiscalité et environnement). Cette différence est logique étant donné qu'un indépendant est défini, dans le cadre de cette étude, comme n'ayant pas d'employés et donc, en principe, n'ayant pas non plus de charges administratives liées à la réglementation en matière d'emploi.

4.1.2. Résultats

a. Le coût total

Le tableau 10 présente les résultats de l'estimation du coût total des charges administratives en matière fiscale et environnementale incombant aux indépendants en Belgique ainsi que la répartition du coût total en coût interne et coût externe. Sur base de l'enquête, les charges administratives pesant sur les indépendants, en 2012, sont estimées à 1,23 milliard d'euros, soit 0,33 % du PIB. Ce coût total provient à 51 % de coûts internes et à 49 % de coûts externes.

Tableau 10 Coût total des procédures administratives pour les indépendants en 2012

Nombre d'indépendants	Type de coût	En milliards d'euros	En % du PIB
408 450	Coût total	1,23	0,33
	(intervalle de confiance)	(1,0-1,5)	(0,3-0,4)
	Coût interne	0,63	0,17
	Coût externe	0,60	0,16

Les chiffres entre parenthèses donnent l'intervalle de confiance à 90 % pour le coût total des procédures administratives. Cela signifie qu'il y a 9 chances sur 10 que la valeur réelle du coût se situe dans l'intervalle donné.

Étant donné le grand nombre d'indépendants appartenant au secteur des services¹³, ce secteur supporte la plus grande partie du coût total des charges administratives (69 %). Il est suivi par le secteur de l'agriculture avec 16 % et le secteur de la construction avec 12 % du total des charges administratives. L'ensemble des indépendants du secteur de l'industrie n'intervient que pour 3 % du coût administratif total étant donné qu'il représente le groupe le plus petit de la population totale des indépendants.

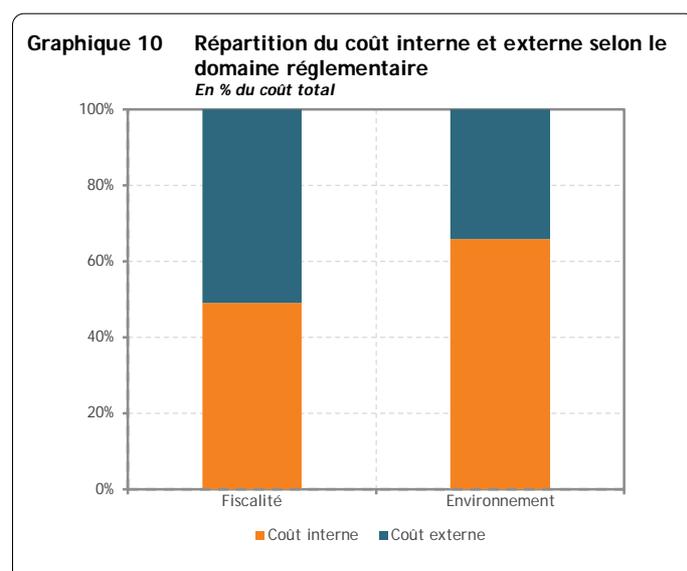
Tableau 11 Répartition du coût total par secteur et par type de coût

Secteur	Coût total (en milliards euros)	En % du coût total	Type de coût	En milliards euros
Agriculture, pêche	0,19	15,6	Coût interne	0,10
			Coût externe	0,09
Industrie	0,04	3,4	Coût interne	0,02
			Coût externe	0,02
Construction	0,15	12,3	Coût interne	0,08
			Coût externe	0,07
Services	0,84	68,6	Coût interne	0,43
			Coût externe	0,41

La répartition du coût total en fonction des domaines de réglementation (tableau 12) montre clairement que les charges administratives générées par la réglementation fiscale sont de loin beaucoup plus lourdes que celles générées par la réglementation environnementale. Ces dernières ne représentent que 14 % du coût total des procédures administratives.

Tableau 12 Répartition du coût total selon le domaine réglementaire
En %

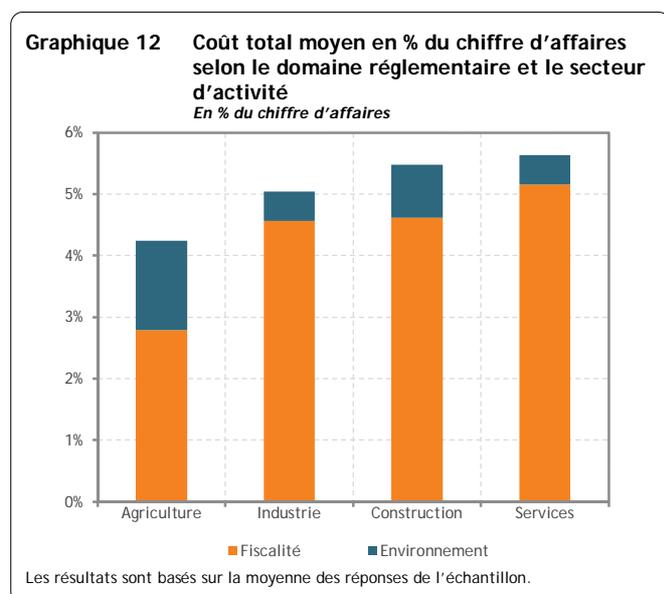
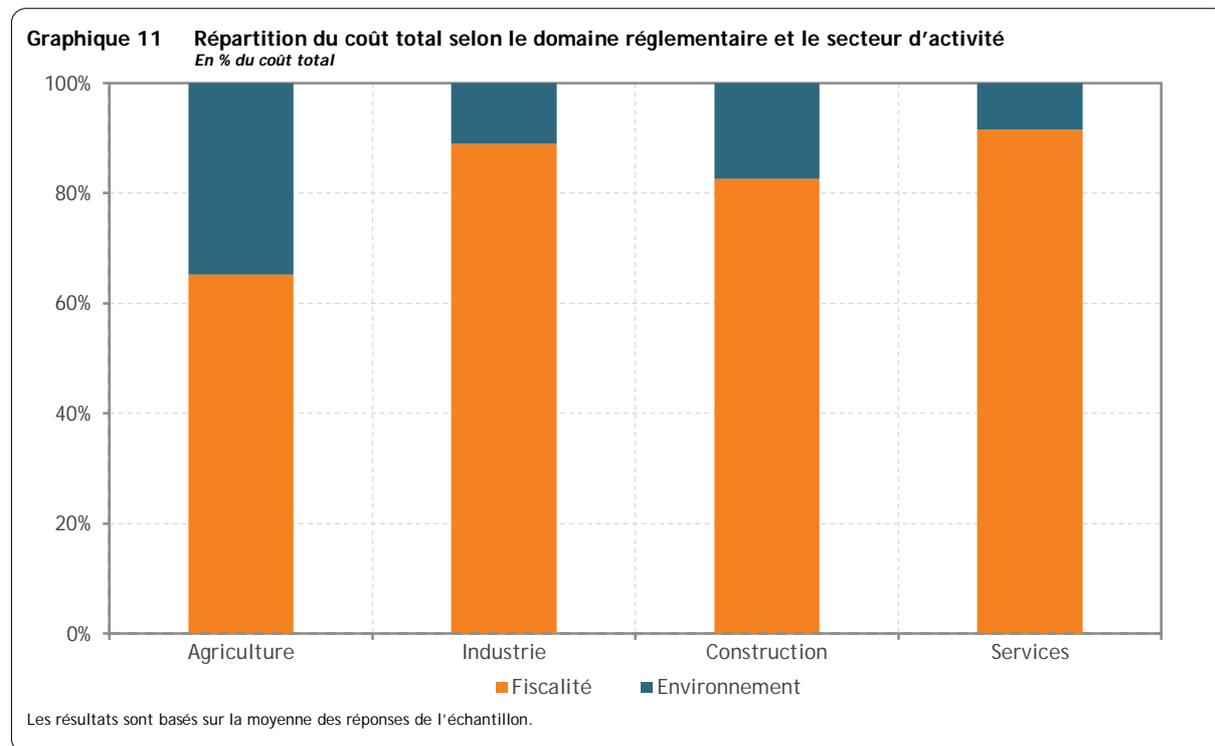
Réglementation	En % du coût total
Fiscalité	86
Environnement	14



La répartition du coût total entre coût interne et coût externe selon le domaine réglementaire, comme illustrée par le graphique 10, laisse apparaître une différence selon le domaine réglementaire considéré. Dans le domaine de la fiscalité, le coût des services extérieurs nécessaires pour se conformer aux dispositions administratives représente plus de la moitié (51 %) du coût total alors que dans le domaine environnemental, la part du coût interne dans le coût total (66 %) est beaucoup plus grande que la part du coût externe.

¹³ 76 % de la population totale des indépendants se trouve dans le secteur des services, 11 % dans le secteur de la construction, 9 % dans le secteur agricole et 4 % dans l'industrie.

Le graphique 11 montre l'importance relative des deux domaines réglementaires pour chacune des classes de l'échantillon. Il y apparaît clairement que les coûts administratifs générés par la fiscalité sont supérieurs aux coûts administratifs dus à la réglementation environnementale pour tous les secteurs d'activité. Le secteur agricole se caractérise cependant par des coûts plus importants dans le domaine de la réglementation en matière d'environnement : 35 % du coût total pour le secteur agricole contre 17 % pour la construction, 11 % pour l'industrie et 8 % pour le secteur des services.

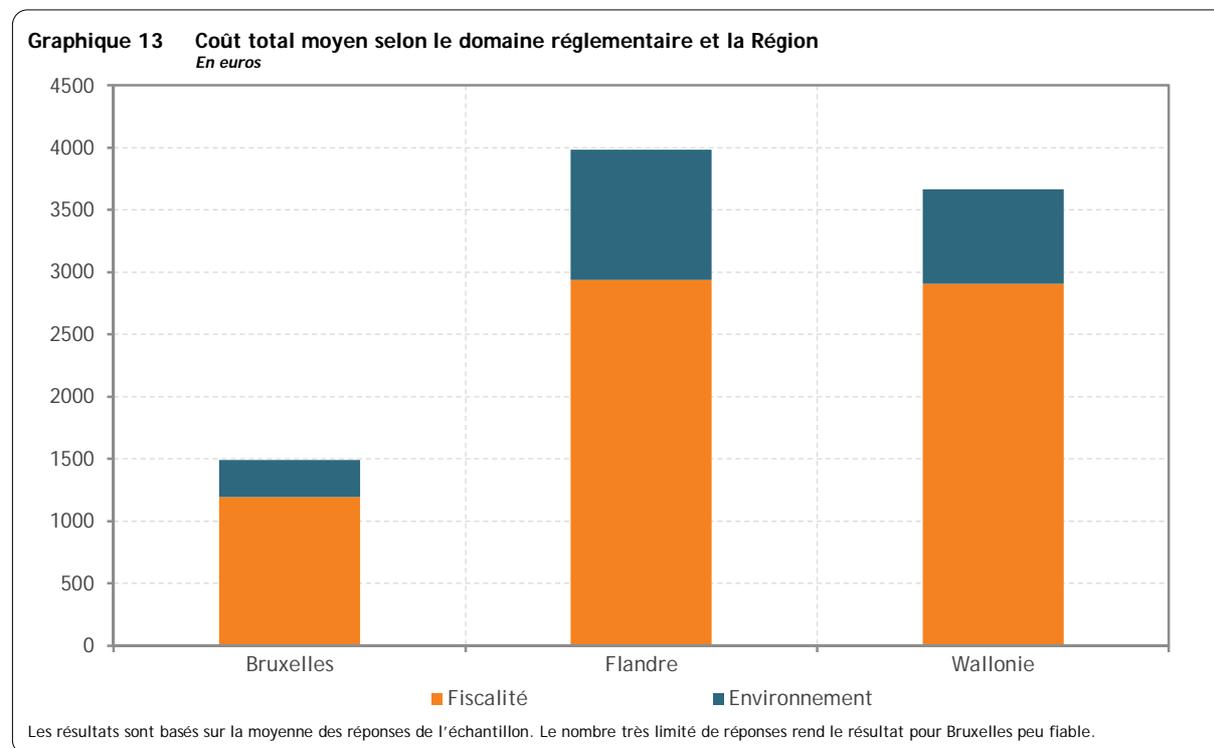


Les indépendants du secteur agricole présentent le coût moyen, mesuré en pourcentage du chiffre d'affaires, le plus faible (graphique 12). Ce coût est principalement causé par les charges administratives fiscales. Mais la prédominance du coût administratif fiscal est encore plus marquée pour les indépendants des autres secteurs d'activité.

Ce sont les indépendants du secteur des services qui présentent le coût moyen en pourcentage du chiffre d'affaires le plus élevé.

Au niveau des entreprises, un coût moyen par employé a été calculé et est présenté au graphique 3. Ce calcul montre que les petites entreprises supportent un coût moyen de 5 852 euros. Le coût moyen par employé est le même que le coût moyen dans le cas des indépendants puisque ces derniers n'ont pas d'employés. Ce coût moyen est plus faible que celui des petites entreprises pour toutes les classes

d'indépendants. En effet, le coût moyen des charges administratives des indépendants du secteur agricole s'élève à 5 271 euros contre 3 369 euros pour les indépendants du secteur de la construction, 2 700 euros pour les indépendants du secteur des services et 2 678 euros pour les indépendants de l'industrie.



Le graphique 13 présente le coût moyen selon la Région et le domaine réglementaire. Il apparaît clairement que ce sont les indépendants flamands qui supportent le coût total moyen le plus élevé, suivis par les indépendants wallons et enfin, par les indépendants bruxellois. Il convient cependant de noter que le nombre très limité de réponses des indépendants de la Région de Bruxelles-Capitale rend l'estimation du coût des charges administratives peu fiable.

Dans les trois Régions, le coût moyen s'explique principalement par la réglementation en matière fiscale.

b. Le coût interne

Comme pour les entreprises, le coût interne représente le coût des heures consacrées par l'indépendant à se conformer aux exigences administratives.

Le tableau 13 reprend l'estimation des dépenses internes moyennes qui sont supportées par les indépendants au cours d'une année. En valeur absolue, le coût interne est le plus élevé pour les indépendants du secteur agricole, suivis de relativement loin par les indépendants de la construction. En pourcentage du chiffre d'affaires, le coût interne est, par contre, le plus élevé pour les indépendants du secteur des services et le plus faible pour les indépendants du secteur agricole.

Tableau 13 Coût interne moyen selon le secteur d'activité et le domaine réglementaire
En euros et en % du chiffre d'affaires

	Agriculture	Industrie	Construction	Services
Coût interne moyen - en euros	2 744	1 416	1 708	1 384
Coût interne moyen - en % du chiffre d'affaires	2,27 %	2,81 %	2,69 %	3,51 %
- Fiscalité	1,45 %	2,60 %	2,38 %	3,24 %
- Environnement	0,82 %	0,21 %	0,30 %	0,27 %

Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

La répartition du coût interne selon le domaine réglementaire laisse apparaître l'importance de la réglementation fiscale comme génératrice du coût interne moyen exprimé en pour cent du chiffre d'affaires. Il convient aussi de souligner que la part du coût total moyen généré par la réglementation en matière environnementale est plus élevée pour les indépendants du secteur agricole que pour ceux des autres secteurs d'activité.

c. Le coût externe

Comme déjà mentionné, le coût externe est une estimation des dépenses annuelles de l'indépendant en achat de services extérieurs nécessaires pour se conformer aux exigences administratives. Le tableau 14 présente une estimation du coût externe moyen selon le secteur d'activité des indépendants et le domaine réglementaire, en valeur absolue et en pour cent du chiffre d'affaires. En valeur absolue, ce sont les indépendants du secteur agricole qui supportent le coût externe moyen le plus élevé et ceux de l'industrie le coût externe le plus faible. Mais, en pourcentage du chiffre d'affaires, l'ordre est différent puisque ce sont les indépendants du secteur de la construction qui supportent le coût externe le plus élevé et ceux du secteur agricole, le coût externe le plus faible.

En analysant la répartition du coût externe selon le domaine réglementaire, il apparaît clairement que ce sont les charges administratives liées à la fiscalité qui génèrent la plus grande partie de ce coût mesuré en pour cent du chiffre d'affaires, et cela quel que soit le secteur d'activité envisagé. Le coût externe des formalités environnementales, en pour cent du chiffre d'affaires, est cependant relativement élevé pour les indépendants du secteur agricole et ceux de la construction.

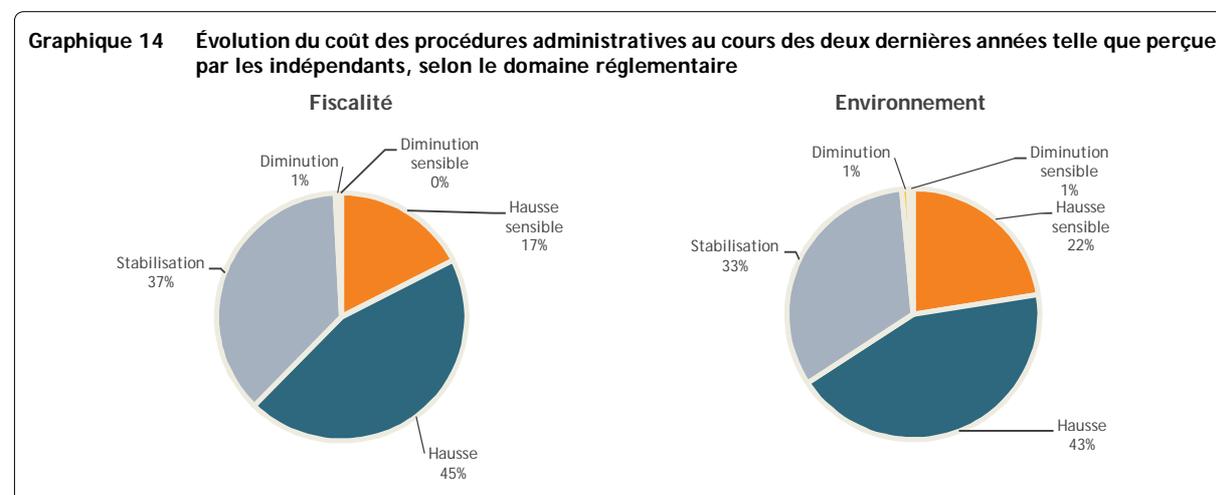
Tableau 14 Coût externe moyen selon le secteur d'activité et le domaine réglementaire
En euros et en % du chiffre d'affaires

	Agriculture	Industrie	Construction	Services
Coût externe moyen - en euros	2 527	1 262	1 661	1 316
Coût externe moyen - en % du chiffre d'affaires	1,98 %	2,23 %	2,79 %	2,12 %
- Fiscalité	1,35 %	1,97 %	2,23 %	1,91 %
- Environnement	0,63 %	0,27 %	0,56 %	0,21 %

Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

d. Évolution du coût total des charges administratives

Les indépendants ont aussi été interrogés sur leur opinion concernant l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années (2011 et 2012).



Le graphique 14 laisse apparaître que peu d'indépendants ont estimé que les charges administratives ont (sensiblement) diminué, et seuls 1 % de ceux-ci ont perçu une baisse des coûts dans le domaine fiscal et 1,5 % dans le domaine environnemental. Une grande majorité (66 %) des indépendants considère que les charges réglementaires liées à l'environnement ont (fortement) augmenté, contre 62 % en ce qui concerne la fiscalité. Ces pourcentages sont supérieurs à ceux enregistrés par les entreprises pour les mêmes domaines (respectivement 56 % et 58 %).

Au niveau régional et abstraction faite des résultats pour Bruxelles pour lesquels le nombre très limité de réponses ne permet pas d'en garantir la fiabilité, peu de disparités régionales apparaissent quant à la perception de l'évolution des coûts administratifs au cours des deux dernières années, comme l'indique le tableau 15.

En Flandre, 67 % des indépendants ont perçu une hausse (sensible) des charges administratives dans le domaine environnemental, contre 62 % dans le domaine de la fiscalité. En Région wallonne, les pourcentages sont relativement semblables puisque 64 % des indépendants ont perçu une hausse (sensible) dans le domaine environnemental, contre 63 % dans le domaine fiscal.

Tableau 15 Évolution des charges administratives au cours des deux dernières années, telle que perçue par les indépendants selon le domaine réglementaire et la Région

	Environnement			Fiscalité		
	Bruxelles*	Flandre	Wallonie	Bruxelles*	Flandre	Wallonie
Haussé sensible	17 %	21 %	26 %	38 %	16 %	20 %
Haussé	67 %	46 %	38 %	25 %	46 %	43 %
Inchangée	17 %	32 %	36 %	38 %	37 %	37 %
Baisse	0 %	1 %	1 %	0 %	1 %	0 %
Baisse sensible	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %

Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse "sans opinion" pour le calcul des pourcentages.

* nombre de répondants insuffisant.

Quelle que soit la Région considérée, très peu d'indépendants ont perçu une baisse (sensible) des charges administratives tant dans le domaine environnemental que fiscal.

4.2. La qualité de la réglementation

4.2.1. Description

La qualité de la réglementation a été évaluée à l'aide des mêmes indicateurs que ceux utilisés pour les entreprises. Les indépendants devaient donc choisir une position allant de "entièrement d'accord" à "entièrement en désaccord" par rapport aux affirmations suivantes :

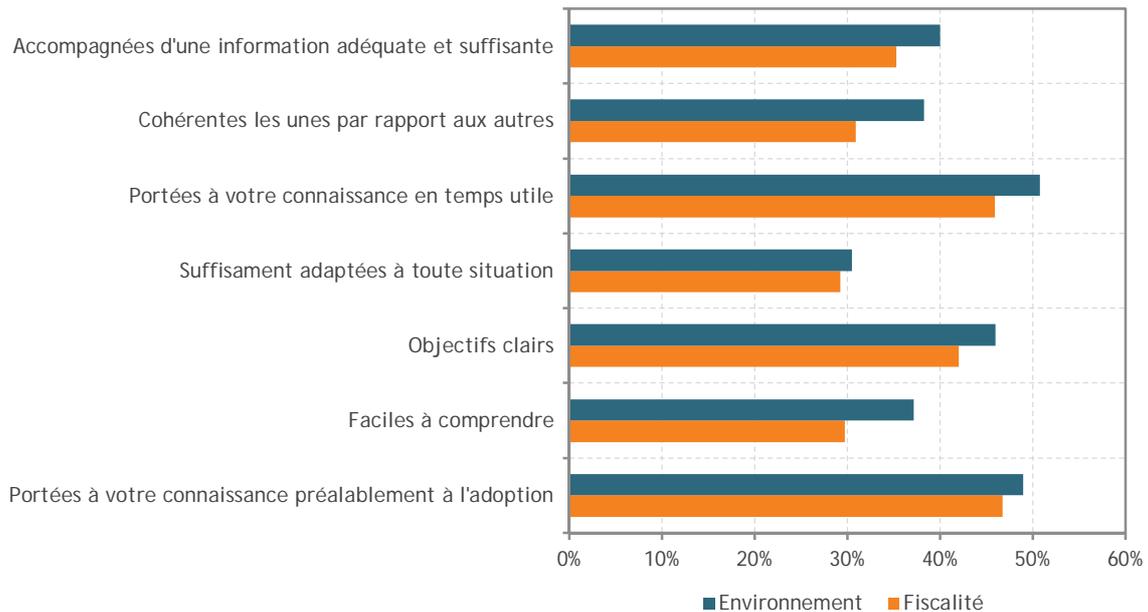
- les réglementations sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption,
- elles sont faciles à comprendre,
- leurs objectifs sont clairs,
- elles sont suffisamment adaptées à toutes les situations,
- elles sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer,
- elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres,
- elles s'accompagnent d'une information adéquate et suffisante.

4.2.2. Résultats

Tout comme les entreprises, les indépendants sont plus satisfaits par la qualité des réglementations environnementales que par la qualité des réglementations fiscales, comme l'illustre le graphique 15. Toutefois, le pourcentage d'indépendants (entièrement) d'accord avec les affirmations proposées dans le domaine environnemental est plus faible que le pourcentage d'entreprises alors que, pour la fiscalité, c'est l'inverse.

Comme dans le cas des entreprises, les indépendants se montrent plus favorables aux énoncés se rapportant à la publicité des réglementations (portées à la connaissance en temps utile, avant adoption et clarté des objectifs).

Graphique 15 Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire
En % des indépendants (entièrement) d'accord avec la proposition



Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse « sans opinion » pour le calcul des pourcentages.

À l'opposé, les indépendants, tout comme les entreprises, soulignent clairement le manque de flexibilité des règlements quel que soit le domaine considéré. La facilité de compréhension semble également problématique dans le domaine fiscal.

Au niveau régional et abstraction faite des résultats pour la Région de Bruxelles-Capitale étant donné le nombre trop faible de réponses obtenues, les indépendants flamands sont légèrement plus nombreux que les indépendants wallons à être (entièrement) d'accord avec les affirmations proposées. Dans le domaine environnemental, c'est le cas pour toutes les affirmations et dans le domaine fiscal, c'est le cas pour 5 des 7 affirmations. Les deux affirmations pour lesquelles le pourcentage d'indépendants wallons (entièrement) d'accord est supérieur au pourcentage d'indépendants flamands concernent la clarté des objectifs et la disposition d'une information adéquate et suffisante.

4.3. La qualité de l'administration

4.3.1. Description

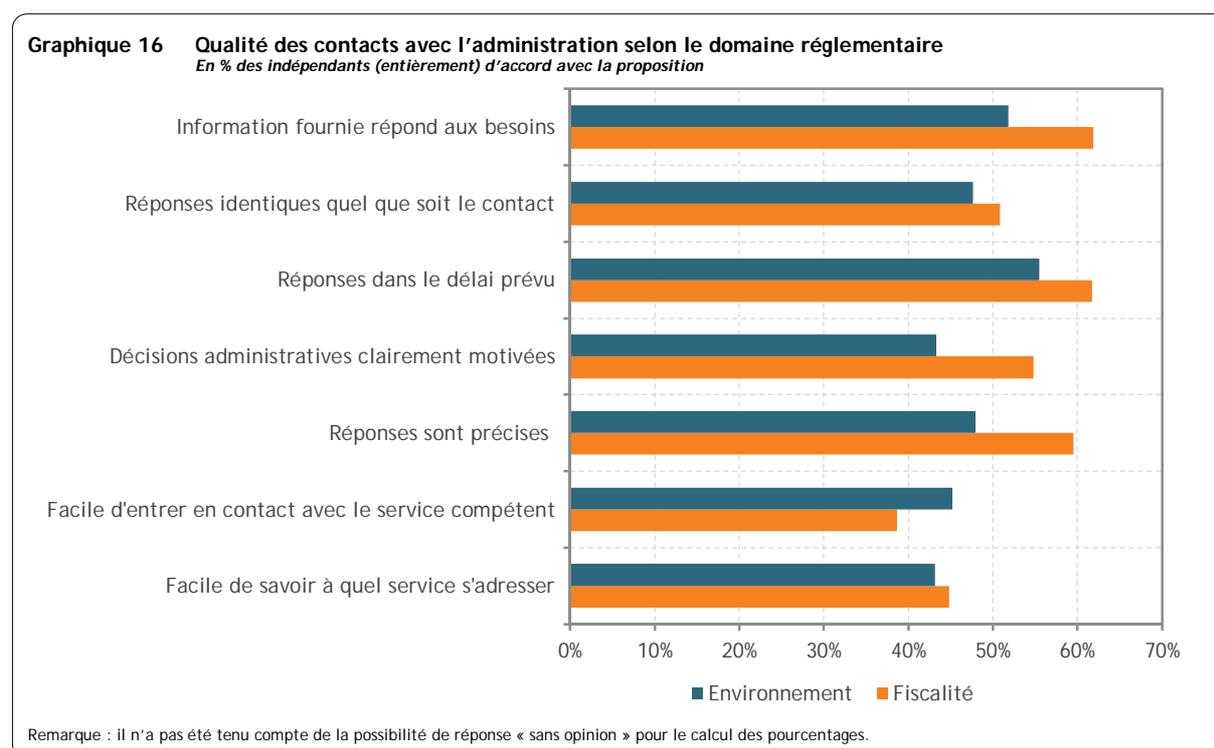
Comme pour les entreprises, les indépendants ont été interrogés sur leur opinion concernant la qualité de leurs contacts avec l'administration fiscale et environnementale. Concrètement, ils pouvaient choisir de se positionner de "entièrement d'accord" à "entièrement pas d'accord" pour les propositions suivantes :

- il est facile de savoir à quel service s'adresser,
- il est facile d'entrer en contact avec le service compétent,
- l'administration donne des réponses précises,
- les décisions administratives sont clairement motivées,

- l’administration donne sa réponse dans un délai raisonnable,
- les réponses sont les mêmes quelle que soit la personne contactée,
- l’information que vous obtenez répond à vos besoins.

4.3.2. Résultats

Le graphique 16 montre que les indépendants comme les entreprises portent un meilleur jugement sur la qualité de leurs contacts avec l’administration que sur la qualité de la réglementation. Les scores des indépendants sont cependant inférieurs aux scores des entreprises pour toutes les affirmations dans le domaine environnemental et pour une majorité d’entre elles (4 sur 7) dans le domaine fiscal.



À l’exception de l’affirmation concernant la facilité d’entrer en contact avec le service compétent, les indépendants expriment un jugement plus favorable en matière fiscale qu’en matière environnementale. Les points les plus appréciés par les indépendants concernent, quel que soit le domaine, le respect du délai prévu dans la réponse donnée par l’administration et l’adéquation de l’information fournie aux besoins. À l’opposé, la moins bonne performance est réalisée par la proposition sur la facilité d’entrer en contact avec le service compétent. Viennent ensuite la clarté de la motivation des décisions de l’administration dans le domaine environnemental et savoir à quel service s’adresser dans le domaine fiscal.

L’analyse des résultats par Région montre une grande similitude d’opinions entre les indépendants flamands et wallons. Les scores atteints par les affirmations tant dans le domaine fiscal qu’environnemental sont, cependant, systématiquement plus élevés chez les indépendants flamands que chez leurs homologues wallons. Les réponses des indépendants bruxelloises sont trop peu nombreuses pour permettre une interprétation fiable des résultats.

4.4. L'appréciation des projets récents de simplification

Les indépendants, comme les entreprises, ont aussi été interrogés sur leur utilisation et leur appréciation de projets récents de simplification. Dans le cas des indépendants, seuls les deux projets qui ne sont pas liés à l'emploi, sont soumis à leur jugement :

- la facturation électronique,
- les attestations électroniques pour les marchés publics.

Comme dans le cas des entreprises, il est demandé à l'indépendant s'il en bénéficie ou pas et, s'il en bénéficie, quel est son degré d'appréciation du projet. L'indépendant peut choisir une réponse entre beaucoup, un peu ou pas du tout.

Comme dans le cas des entreprises, les indépendants bénéficient davantage de la facturation électronique que des attestations électroniques pour les marchés publics. Mais, si le pourcentage d'utilisation par les indépendants est inférieur à celui des petites entreprises dans le cas de la facturation électronique (36 % pour les indépendants contre 42 % pour les petites entreprises), c'est l'inverse qui s'observe dans le cas des attestations électroniques pour les marchés publics (28 % pour les indépendants contre 19 % pour les petites entreprises). Ce sont surtout les indépendants du secteur primaire qui se montrent les plus actifs dans l'utilisation des simplifications électroniques suivis par les indépendants du secteur des services.

Tableau 16 Utilisation des deux simplifications récentes en fonction du secteur d'activité des indépendants
En % du nombre de réponses

	Total	Agriculture	Industrie	Construction	Services
Facturation électronique	36,0	41,6	28,2	27,8	34,9
Attestations électroniques pour marchés publics	28,0	34,9	13,2	23,3	27,6

L'appréciation portée par les indépendants qui bénéficient des simplifications est plus favorable à la facturation électronique qu'aux attestations électroniques pour les marchés publics avec respectivement 68 % et 57 % des indépendants qui l'apprécient un peu ou beaucoup. Ce score est inférieur à celui affiché par les petites entreprises en ce qui concerne la facturation électronique, mais il est supérieur en ce qui concerne les attestations électroniques puisque seulement 55 % des petites entreprises apprécient un peu ou beaucoup cette simplification (voir tableau 9).

Tableau 17 Appréciation des deux simplifications récentes
En % du nombre d'indépendants qui en bénéficient

	Beaucoup	Un peu	Pas du tout
Facturation électronique	19,1	49,1	31,8
Attestations électroniques pour marchés publics	13,1	43,8	43,1

La facturation électronique est la simplification la plus appréciée par les indépendants du secteur des services (73 % des indépendants l'apprécient un peu ou beaucoup) et la moins appréciée par les indépendants du secteur de la construction (50 % des indépendants l'apprécient un peu ou beaucoup).

Ce sont les indépendants du secteur agricole qui apprécient le plus la simplification liée aux attestations électroniques pour les marchés publics (16 % l'apprécient beaucoup et 48 % l'apprécient un peu) et les indépendants du secteur de l'industrie qui l'apprécient le moins (aucun ne l'apprécie beaucoup et seulement 30 % l'apprécient un peu).

Au niveau régional et abstraction faite des résultats pour la Région de Bruxelles-Capitale étant donné le nombre trop faible de réponses obtenues, l'appréciation des deux simplifications par les indépendants qui en bénéficient est similaire entre la Flandre et la Wallonie : l'appréciation la plus favorable est portée sur la facturation électronique. Pour les deux simplifications proposées, l'appréciation des indépendants flamands est plus favorable que celle exprimée par les indépendants wallons. En effet, 28 % des indépendants flamands n'apprécient pas du tout la facturation électronique, contre 36 % des indépendants wallons et 37 % des indépendants flamands n'apprécient pas du tout les attestations électroniques pour les marchés publics, contre 56 % des indépendants wallons.

4.5. Conclusion

Sur base de l'enquête, le coût des charges administratives supportées par les indépendants belges pour l'année 2012 a été estimé à 1,23 milliard d'euros, soit 0,33 % du PIB. La majeure partie de ce coût est supportée par les indépendants du secteur des services. Les charges administratives afférentes à la réglementation fiscale génèrent la plus grande partie de ce coût, quels que soient le secteur d'activité et la Région considérés. Le coût moyen en euros supporté par les indépendants, quel que soit leur secteur d'activité, est inférieur au coût moyen par employé des petites entreprises. Exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, le coût moyen est le plus faible pour les indépendants du secteur agricole et le plus élevé pour les indépendants du secteur des services. Ce sont les indépendants flamands qui disent supporter le coût moyen le plus élevé, suivis par les indépendants wallons et enfin, par les indépendants bruxellois.

Quels que soient le secteur d'activité, la Région et le domaine réglementaire considérés, les indépendants estiment dans leur grande majorité que les charges administratives ont augmenté (sensiblement) au cours des deux dernières années. Ils sont cependant proportionnellement plus nombreux à exprimer ce sentiment en ce qui concerne le domaine environnemental qu'en ce qui concerne le domaine fiscal. Toutefois, dans les deux domaines considérés, la perception d'une augmentation des charges administratives au cours des deux dernières années est supérieure dans le chef des indépendants que dans celui des entreprises.

Les indépendants, comme les entreprises, se montrent généralement plus satisfaits par les contacts avec l'administration que par la qualité des réglementations. Globalement, les indépendants se montrent plus satisfaits de la qualité de la réglementation environnementale que fiscale. Comme les entreprises, les indépendants sont assez contents de la publicité donnée aux réglementations, mais ils soulignent le manque de flexibilité des règlements tant fiscaux qu'environnementaux et la difficulté de compréhension de la réglementation fiscale. Au niveau régional, ce sont les indépendants flamands qui apparaissent les plus satisfaits par la qualité des réglementations quel que soit le domaine considéré.

Concernant les contacts avec l'administration, le jugement des indépendants est un peu moins favorable que celui des entreprises. Globalement, leur appréciation de la qualité des contacts avec l'administration est meilleure dans le domaine fiscal qu'environnemental. Les indépendants sont particulièrement satisfaits du respect du délai prévu dans la réponse de l'administration et de l'adéquation de l'information fournie aux besoins. La principale critique a trait à la difficulté d'entrer en contact avec le service compétent. L'analyse des résultats par Région montre une grande similitude d'opinions entre les indépendants flamands et wallons. Les scores atteints par les affirmations tant dans le domaine fiscal qu'environnemental sont, cependant, systématiquement plus élevés chez les indépendants flamands que chez leurs homologues wallons.

Concernant les deux simplifications soumises à leur jugement, les indépendants, comme les entreprises, bénéficient davantage de la facturation électronique que des attestations électroniques pour les marchés publics. Mais, si le pourcentage d'utilisation par les indépendants est inférieur à celui des petites entreprises dans le cas de la facturation électronique, c'est l'inverse qui s'observe dans le cas des attestations électroniques pour les marchés publics.

L'appréciation portée par les indépendants qui bénéficient des simplifications est plus favorable à la facturation électronique qu'aux attestations électroniques pour les marchés publics. Le degré d'appréciation est inférieur à celui affiché par les petites entreprises en ce qui concerne la facturation électronique, mais il est supérieur en ce qui concerne les attestations électroniques. Ce sont les indépendants du secteur des services qui apprécient le plus la facturation électronique et les indépendants de la construction qui l'apprécient le moins. Au niveau régional, ce sont les indépendants flamands qui apprécient proportionnellement le plus les simplifications électroniques.

5. Comparaison des résultats des enquêtes de 2000 à 2012

Cette partie est consacrée à la comparaison des résultats des sept enquêtes effectuées par le Bureau fédéral du Plan. Ces enquêtes ont été menées tous les deux ans à partir de 2000¹⁴. Les intervalles de confiance qui accompagnent les résultats des enquêtes rappellent qu'il convient de se montrer prudent dans la comparaison des résultats et la mise en lumière de tendances précises quant à l'évolution du coût total des charges administratives.

Après une brève introduction, une section est consacrée à la comparaison des résultats obtenus pour les entreprises et une autre section à la comparaison des résultats obtenus pour les indépendants.

5.1. Introduction

L'enquête menée en 2013 est identique aux enquêtes menées précédemment, à l'exception du volet qualitatif, qui a subi, au cours du temps, des révisions rendues nécessaires par le processus de simplification administrative en cours. Seules les questions portant sur la perception par les entreprises et les indépendants de l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années, sur la qualité de la réglementation et sur la qualité des contacts avec l'administration, sont présentes dans les sept enquêtes et font l'objet d'une comparaison.

La technique d'enquête est identique : un questionnaire est envoyé par la poste aux entreprises et aux indépendants de l'échantillon sélectionné par la Direction générale de la statistique et de l'information économique. Ces entreprises et indépendants ont la possibilité d'y répondre soit par courrier préaffranchi, soit électroniquement sur un site internet (www.enquetes.be) créé par le Bureau fédéral du Plan et uniquement accessible aux détenteurs d'un numéro d'utilisateur et d'un mot de passe figurant sur le questionnaire.

Le tableau 18 permet de comparer les taux de réponses des sept enquêtes effectuées. La dernière en date présente un taux de réponse en augmentation par rapport à l'enquête précédente, tant pour les entreprises que pour les indépendants. Ce tableau met aussi en évidence une nette augmentation de l'usage d'internet par les entreprises et les indépendants depuis la première enquête portant sur l'année 2000.

Tableau 18 Pourcentage des entreprises et des indépendants de l'échantillon qui ont répondu à l'enquête - Comparaison
En %

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012
Entreprises	15,3	23,3	19,4	17,0	20,0	17,8	20,6
- par voie électronique	17,0	24,0	44,0	40,2	60,2	60,6	62,8
Indépendants	7,5	16,6	12,3	10,4	10,6	10,5	12,5
- par voie électronique	15,0	13,0	31,0	21,7	44,2	37,6	41,7

¹⁴ Les résultats des différentes enquêtes ont été publiés sous la forme de Planning Papers qui sont téléchargeables gratuitement sur le site du Bureau fédéral du Plan (www.plan.be).

L'estimation des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants a été réalisée de la même façon dans les sept enquêtes. Le coût moyen de chaque classe de l'échantillon a été extrapolé en tenant compte de la population présente dans chaque classe et ces extrapolations ont été additionnées pour obtenir le coût total des charges administratives. Entre 2010 et 2012, la population des entreprises a diminué de 2,1 %, alors que celle des indépendants a augmenté de 1,2 %, comme l'indique le tableau 19. Une étude de sensibilité des résultats consistant à extrapoler le coût moyen de l'enquête 2012 avec la population de 2010 peut être trouvée à l'annexe 3.

Tableau 19 Population des entreprises et des indépendants - Comparaison

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012
Entreprises	205 467	203 170	199 008	203 795	202 323	212 921	208 486
Indépendants	459 744	403 578	442 368	410 366	403 519	403 703	408 450

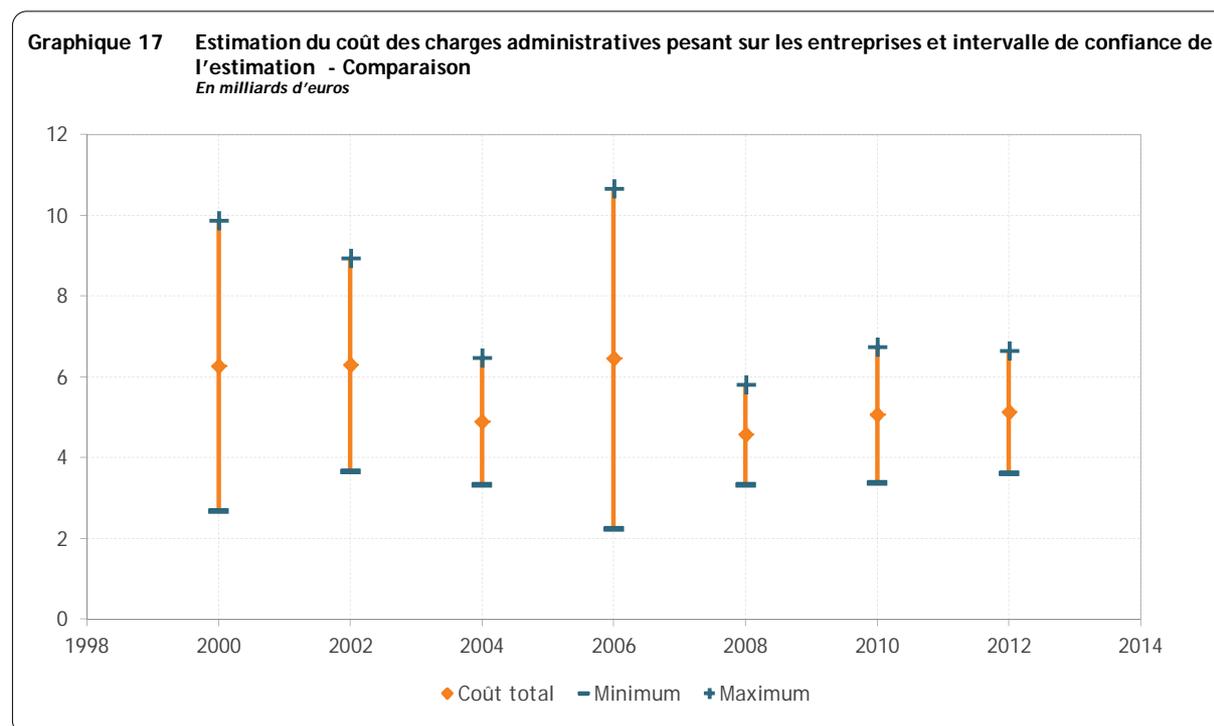
Source : Estimations réalisées par la Direction générale de la statistique et de l'information économique pour les besoins de l'enquête sur les charges administratives.

5.2. Comparaison des résultats : les entreprises

5.2.1. Le coût des formalités administratives

Comme l'indique le graphique 17, après avoir augmenté de 11 % entre 2008 et 2010, le coût des charges administratives supportées par les entreprises, calculé en milliards d'euros, a de nouveau augmenté de 1,3 % entre 2010 et 2012. Entre 2000 et 2012, le poids des charges administratives en valeur absolue a diminué de 18 %. Depuis la dégradation enregistrée en 2006, les valeurs extrêmes de l'intervalle de confiance à 90 % de l'estimation se sont fortement resserrées, traduisant une nette amélioration de la fiabilité statistique de l'estimation.

Le poids relatif de ces charges administratives, calculé comme le coût total en pourcentage du PIB nominal de l'année correspondante, a très légèrement diminué de 0,06 point de pour cent entre 2010 et 2012. Depuis 2000, ce coût relatif est passé de 2,55 % du PIB à 1,37 % du PIB, soit une diminution de 1,18 point de pour cent.



Entre 2010 et 2012, l'augmentation du coût total des charges administratives s'explique uniquement par l'augmentation du coût externe, le coût interne ayant légèrement diminué, comme l'illustre le tableau 20.

Tableau 20 Coût total des procédures administratives - Comparaison

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012
Coût total en milliards d'euros	6,28	6,31	4,91	6,46	4,58	5,07	5,13
Coût total en % du PIB	2,55	2,41	1,73	2,05	1,33	1,43	1,37
- Coût interne en milliards d'euros	3,36	4,33	2,70	4,11	2,36	2,71	2,67
- Coût externe en milliards d'euros	2,92	1,98	2,21	2,35	2,22	2,36	2,46

Les charges administratives des petites entreprises continuent de représenter la plus grande partie du coût total des charges administratives mais de façon moins marquée que lors de l'enquête de 2000, même si cette part est en augmentation par rapport à l'enquête précédente, comme l'illustre le tableau 21. La part du coût total des charges administratives qui incombe aux entreprises de taille moyenne et aux grandes entreprises connaît une diminution par rapport à l'enquête précédente.

Tableau 21 Répartition du coût total des charges administratives selon la taille d'entreprise - Comparaison
En %

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012
Petites	69,3	53,4	47,0	56,2	48,8	50,7	54,3
Moyennes	26,6	32,8	43,0	39,4	38,0	39,6	36,7
Grandes	4,2	13,9	10,0	4,5	13,1	9,7	9,0

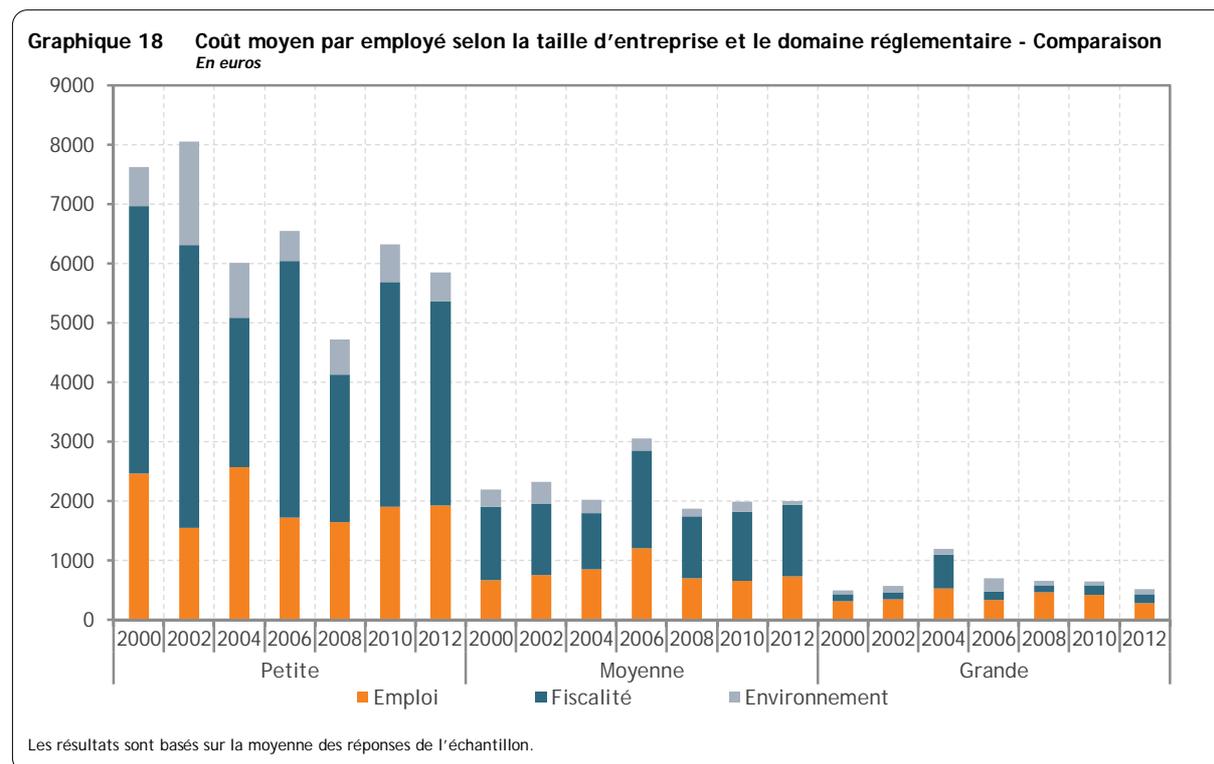
En montant absolu, les charges administratives afférentes à l'emploi et à l'environnement diminuent et celles afférentes à la fiscalité augmentent entre 2010 et 2012 entraînant une modification de la répartition du coût total entre ces trois domaines, comme l'illustre le tableau 22. En effet, la part du coût total

des charges administratives liées à l'emploi diminue légèrement, celle des charges administratives liées à la fiscalité augmente, après avoir diminué lors des deux enquêtes précédentes. La part des charges administratives liées à l'environnement diminue, après avoir nettement augmenté en 2010.

Tableau 22 Répartition du coût total des charges administratives selon le domaine réglementaire - Comparaison
En %

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012
Emploi	38,0	37,8	42,7	29,1	37,8	37,4	36,8
Fiscalité	51,2	43,6	46,2	63,7	54,5	53,3	55,1
Environnement	10,8	18,7	11,1	7,2	7,7	9,3	8,0

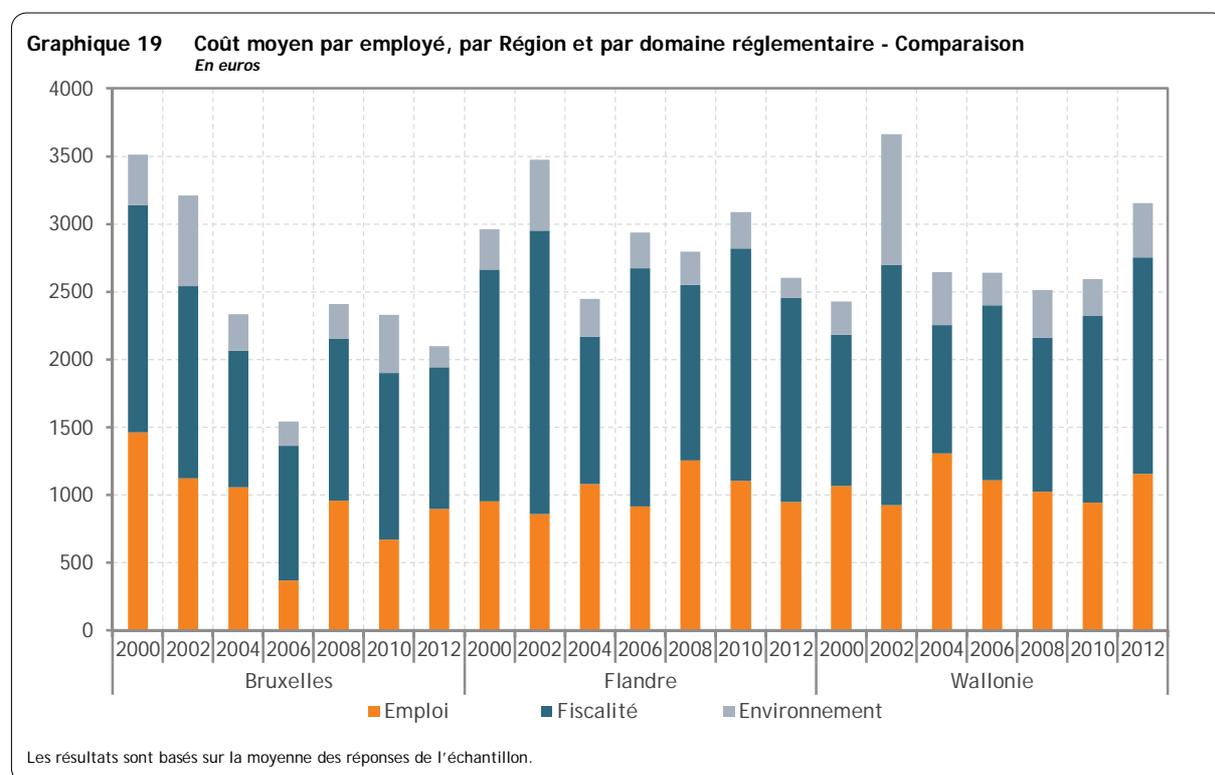
La comparaison du coût moyen par employé selon la taille des entreprises, illustrée au graphique 18, met en évidence une diminution du coût par employé commune aux petites et aux grandes entreprises. Mais cette diminution est surtout marquée chez les grandes entreprises (-20 %) sous l'effet de la forte diminution du coût moyen par employé des charges administratives liées à l'emploi. Les entreprises de taille moyenne enregistrent une stabilisation du coût moyen par employé entre 2010 et 2012, la diminution marquée du coût moyen par employé liée à la réglementation environnementale étant compensée par l'augmentation du coût moyen par employé en matière d'emploi et, dans une moindre mesure, en matière fiscale.



Entre 2010 et 2012, le coût moyen des charges administratives exprimé en pour cent du chiffre d'affaires a augmenté pour les petites entreprises alors qu'il a diminué pour les entreprises de taille moyenne et pour les grandes entreprises. En 2012, le coût des charges administratives représente 5,8 % du chiffre d'affaires des petites entreprises, 1,4 % du chiffre d'affaires des entreprises de taille moyenne et 0,4 % du chiffre d'affaires des grandes entreprises. En 2010, ce coût représentait 3,6 % du chiffre d'affaires des petites entreprises, 1,7 % du chiffre d'affaires des entreprises de taille moyenne et 0,6 %

du chiffre d'affaires des grandes entreprises. En 2008, il représentait 3,5 % du chiffre d'affaires des petites entreprises, 0,9 % du chiffre d'affaires des entreprises de taille moyenne et 0,3 % du chiffre d'affaires des grandes entreprises. En 2006, ces pourcentages s'élevaient à respectivement 3,9 %, 1,2 % et 0,6 % alors qu'en 2004, ils atteignaient encore respectivement 4,7 %, 2,6 % et 1,3 %.

Entre 2010 et 2012, au niveau régional, le coût moyen par employé a nettement augmenté en Wallonie (+22 %), à cause de l'augmentation du poids administratif dans les trois domaines étudiés mais, particulièrement, en matière environnementale et en matière d'emploi. Par contre, le coût moyen par employé a diminué en Région flamande (-16 %), qui enregistre une diminution du coût par employé dans les trois domaines réglementaires, et en Région bruxelloise (-10 %) grâce à la réduction du coût administratif lié à la réglementation environnementale et, dans une moindre mesure, à la réglementation fiscale. En 2012, et pour la première fois depuis 2004, ce sont les entreprises wallonnes qui présentent le coût moyen par employé le plus élevé. Comme c'est le cas depuis 2002, les entreprises bruxelloises affichent le coût moyen par employé le plus faible des trois Régions.



L'évolution des charges administratives environnementales s'améliore depuis 2008. En 2008, 80 % des entreprises estimaient que les charges administratives environnementales avaient (sensiblement) augmenté, ce chiffre était de 57 %, en 2010, et en 2012, il n'est plus que de 56 %.

Tableau 23 Pourcentage des entreprises ayant perçu une hausse (sensible) des charges administratives selon le domaine de réglementaire et poids des charges administratives en % du PIB
En %

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012
% des entreprises ayant perçu une hausse (sensible) des charges administratives au cours des deux dernières années							
Emploi	77	76	66	69	75	51	55
Fiscalité	81	84	52	63	67	45	58
Environnement	71	63	78	80	80	57	56
Coût total des charges administratives en % du PIB							
Emploi	0,97	0,91	0,74	0,60	0,50	0,53	0,50
Fiscalité	1,31	1,05	0,80	1,31	0,72	0,76	0,75
Environnement	0,28	0,45	0,19	0,15	0,10	0,13	0,11

La comparaison de l'évolution du pourcentage des entreprises ayant perçu une hausse (sensible) des charges administratives avec l'évolution du poids des charges administratives en pourcentage du PIB tel qu'il ressort des enquêtes montrent que les deux variables suivent un trend baissier en ce qui concerne le domaine fiscal et de l'emploi. Mais une telle relation est moins visible dans le domaine environnemental, le poids des charges administratives environnementale est sur un trend baissier depuis 2002 alors que le pourcentage des entreprises ayant perçu une hausse est beaucoup plus stable, ne diminuant significativement que depuis 2010.

Au niveau régional, le sentiment d'augmentation des charges administratives en matière fiscale est nettement plus marqué dans chacune des trois Régions mais particulièrement à Bruxelles. En 2010, 43 % des entreprises bruxelloises estimaient que les charges administratives fiscales avaient (fortement) augmenté. En 2012, ce pourcentage augmente à 62 %. Une telle évolution est aussi visible dans les deux autres Régions : en Flandre, le pourcentage passe de 45 % en 2010 à 56 % en 2012 et, en Wallonie, il passe de 47 % à 61 %.

En ce qui concerne l'emploi, la perception de l'évolution des charges administratives se dégrade nettement dans le chef des entreprises bruxelloises alors que cette perception évolue peu pour les entreprises des deux autres Régions.

La perception des entreprises bruxelloises concernant l'évolution des charges administratives environnementales est la même en 2012 qu'en 2010 alors qu'elle s'améliore légèrement en Flandre et qu'elle se dégrade légèrement en Wallonie.

5.2.2. La qualité des formalités administratives

En 2012, comme lors des précédentes enquêtes, les entreprises se montrent plus satisfaites par la qualité de leurs contacts avec l'administration que par la qualité des réglementations, quel que soit le domaine envisagé. À travers les sept enquêtes, les meilleurs scores sont obtenus par les mêmes affirmations.

Le tableau 24 présente une comparaison des pourcentages des entreprises (entièrement) d'accord avec les différentes propositions couvrant différents aspects de la qualité des réglementations pour les trois domaines réglementaires envisagés et pour les sept enquêtes effectuées.

Les affirmations pour lesquelles les entreprises marquent le plus leur accord concernent essentiellement la publicité donnée aux réglementations (portées à leur connaissance préalablement à leur adoption et en temps utile). En revanche, leurs principales critiques concernent le manque de flexibilité des réglementations pour leur permettre de s'adapter à toutes les situations, dont le score se détériore nettement dans le domaine de l'emploi et de la fiscalité, et leur manque de cohérence les unes par rapport aux autres, dont le score est en diminution dans le domaine de l'emploi mais surtout de la fiscalité.

Tableau 24 Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire - Comparaison
En % des entreprises (entièrement) d'accord avec la proposition

	Emploi							Fiscalité							Environnement						
	00	02	04	06	08	10	12	00	02	04	06	08	10	12	00	02	04	06	08	10	12
Portée à votre connaissance préalablement à l'adoption	43	49	49	41	42	49	48	47	41	54	49	42	37	47	53	39	54	44	41	45	50
Facile à comprendre	26	23	25	30	32	33	29	18	25	26	30	30	24	20	32	25	23	37	33	32	40
Objectifs clairs	30	33	33	40	43	38	39	34	37	36	42	35	28	38	50	38	37	52	50	51	60
Suffisamment adaptée à toute situation	14	22	18	30	27	31	21	14	16	28	27	26	22	14	16	12	14	35	34	31	31
Portée à votre connaissance en temps utile	38	43	43	51	55	59	46	47	49	49	55	53	49	39	47	41	50	56	57	50	62
Cohérente l'une par rapport à l'autre	23	28	27	28	29	32	31	19	19	22	26	25	32	23	30	27	30	39	43	37	44
Accompagnée d'une info adéquate et suffisante	23	26	30	35	32	32	33	24	33	32	38	34	37	23	29	35	28	41	40	35	45

Concernant les domaines réglementaires, l'amélioration de la perception de la qualité des réglementations par les entreprises est surtout visible dans le domaine de l'environnement. Par rapport à l'enquête de 2010, les scores progressent pour six des sept énoncés. Par contre, les scores se dégradent pour une majorité des affirmations (5 sur 7) en ce qui concerne la fiscalité et l'emploi.

Tableau 25 Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - Comparaison
En % des entreprises (entièrement) d'accord avec la proposition

	Emploi							Fiscalité							Environnement						
	00	02	04	06	08	10	12	00	02	04	06	08	10	12	00	02	04	06	08	10	12
Facile de savoir à quel service s'adresser	32	35	36	44	40	44	43	46	51	43	52	49	55	55	46	42	45	50	57	44	55
Facile de contacter le service compétent	31	38	37	37	36	44	43	47	39	39	43	39	39	44	52	48	43	58	61	51	66
Les réponses sont précises	51	43	52	52	55	57	58	36	47	57	56	56	52	57	45	41	45	57	61	59	60
Les décisions sont clairement motivées	37	41	42	48	48	47	50	35	41	44	48	49	53	51	43	39	39	52	56	51	57
La réponse est donnée dans le délai prévu	54	55	59	67	55	64	57	49	56	68	69	68	65	68	52	50	57	67	72	61	70
La réponse est identique quel que soit le contact	33	36	28	48	45	53	45	29	31	33	44	44	47	40	39	31	38	51	54	46	49
L'information fournie répond aux besoins	55	50	56	72	65	67	62	51	58	62	66	68	64	67	57	50	55	64	69	70	75

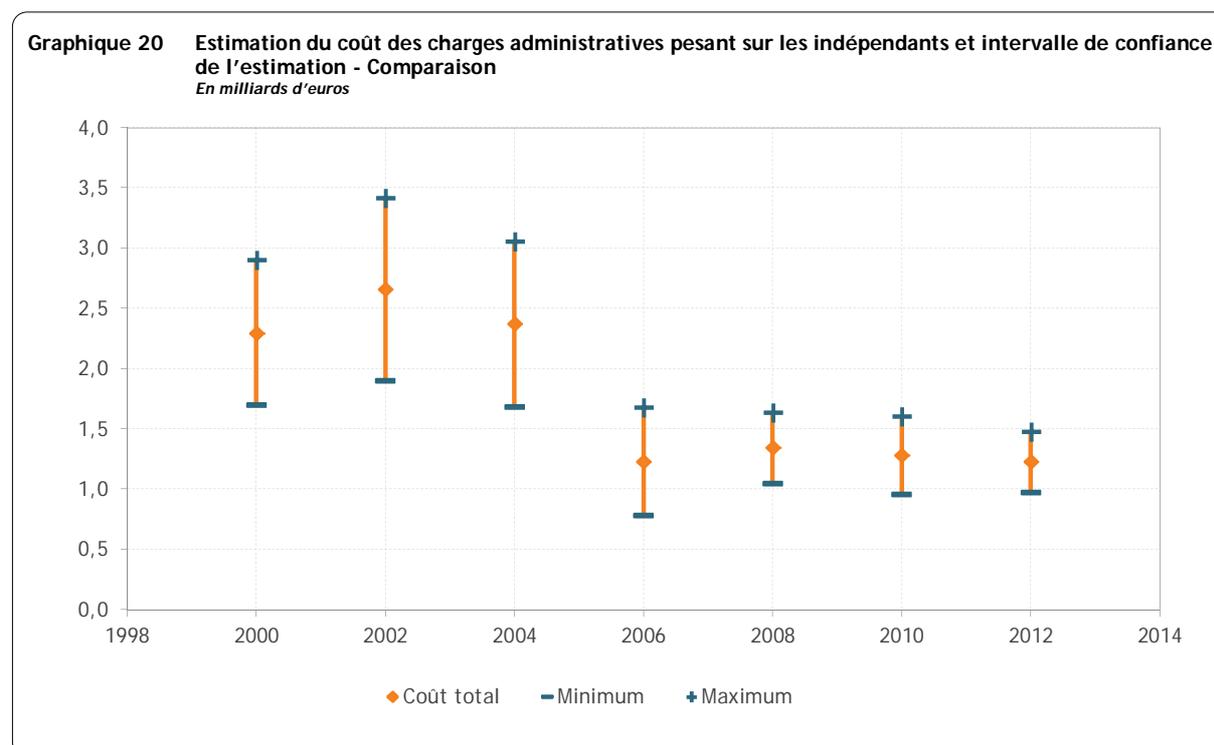
En 2012, les affirmations qui atteignent le meilleur score (tableau 25) sont généralement les mêmes que lors des enquêtes précédentes. C'est le cas de la réponse obtenue dans le délai prévu, dont le score est en diminution dans le domaine de l'emploi, mais en augmentation dans les deux autres domaines, et de l'adéquation de l'information fournie aux besoins, qui atteint un score en augmentation dans les domaines réglementaires de la fiscalité et de l'environnement. Par contre, en matière de fiscalité, obtenir une réponse identique quel que soit le contact devient problématique (40 % en 2012 contre 47 % en 2010). C'est aussi l'affirmation qui récolte le score le plus faible dans le domaine de l'environnement, bien qu'en hausse (49 % en 2012 contre 46 % en 2010). Savoir à quel service s'adresser et entrer en contact avec ce service sont les deux affirmations qui récoltent le pourcentage le plus faible dans le domaine de l'emploi, en diminution par rapport aux résultats de 2010.

L'amélioration est particulièrement visible dans le domaine de l'environnement, qui affiche des scores en progression pour toutes les affirmations par rapport aux résultats de l'enquête précédente.

5.3. Comparaison des résultats : les indépendants

5.3.1. Le coût des formalités administratives

Le graphique 20 montre l'évolution du coût des charges administratives des indépendants de 2000 à 2012. Après avoir augmenté de 16 % entre 2000 et 2002, le coût total s'est ensuite réduit de 11 % entre 2002 et 2004 et de 48 % entre 2004 et 2006, avant d'augmenter de 9 % entre 2006 et 2008 pour se réduire, une nouvelle fois, de 5 % entre 2008 et 2010 et de 4 % entre 2010 et 2012. Au total, entre 2000 et 2012, le coût total des charges administratives pesant sur les indépendants a diminué de 46 %. Les valeurs extrêmes de l'intervalle de confiance à 90 % se sont aussi constamment réduites d'une enquête à l'autre à partir de 2002, traduisant une amélioration de la fiabilité statistique de l'estimation.



La diminution du coût total des charges administratives pesant sur les indépendants, exprimé en pour cent du PIB nominal de l'année considérée, est un peu plus marquée que la diminution en valeur absolue : entre 2010 et 2012, le poids relatif des charges administratives des indépendants a diminué de 8 % soit 0,03 point de pour cent. En valeur absolue, seul le coût interne diminue et cette diminution fait plus que compenser l'augmentation du coût externe.

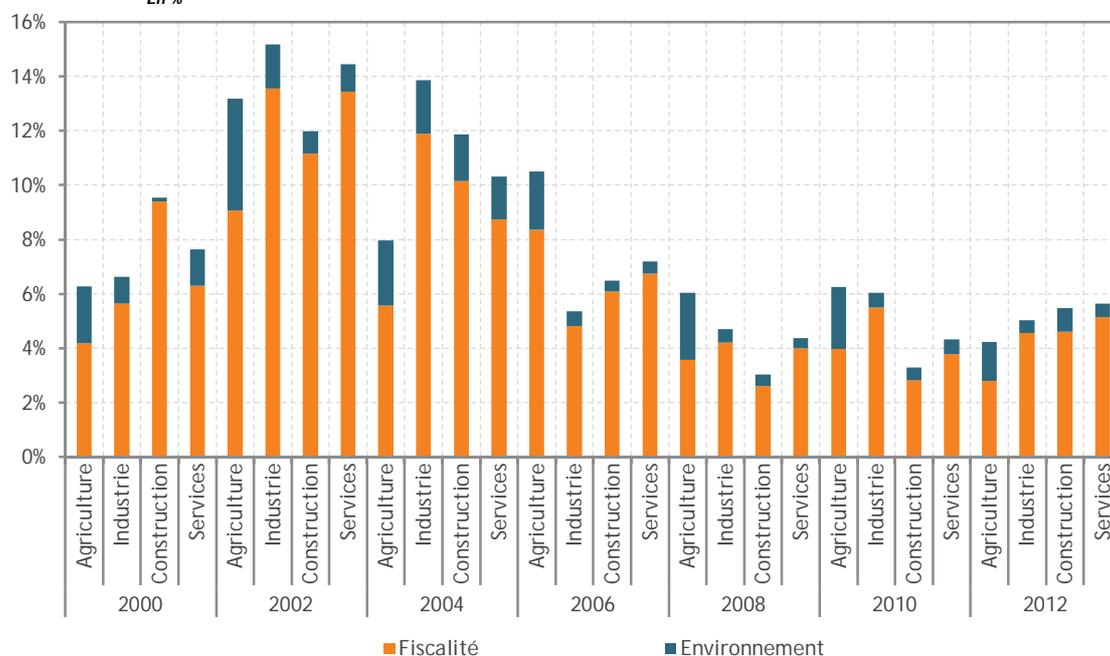
Depuis 2000, le poids relatif des charges administratives pesant sur les indépendants s'est réduit de 0,6 point de pourcentage.

Tableau 26 Coût total des procédures administratives - Comparaison

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012
Coût total en milliards d'euros	2,29	2,66	2,37	1,23	1,34	1,28	1,23
Coût total en % du PIB	0,93	1,02	0,84	0,39	0,39	0,36	0,33
- Coût interne en milliards d'euros	1,46	1,82	1,39	0,78	0,78	0,76	0,63
- Coût externe en milliards d'euros	0,83	0,84	0,98	0,45	0,56	0,52	0,60

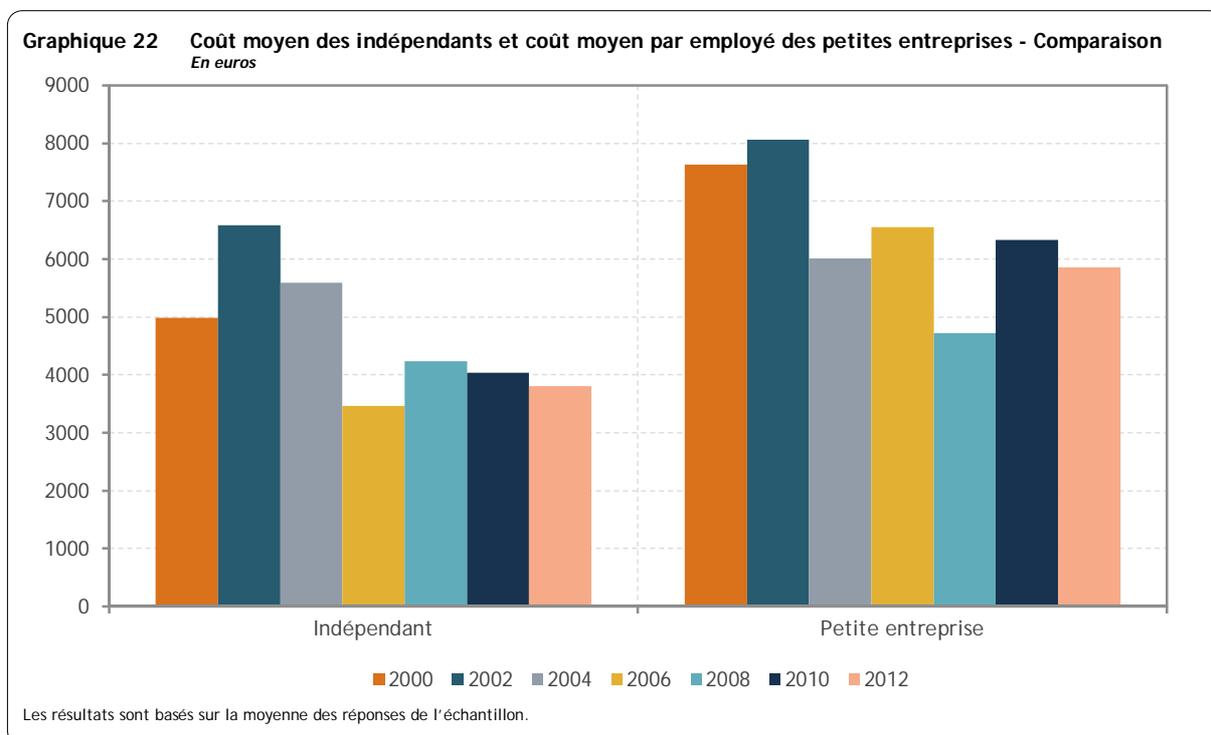
Le coût total est la somme des coûts liés à deux domaines réglementaires : la fiscalité et l'environnement. Malgré la diminution en valeur absolue du coût des charges administratives liées à chacune de ces réglementations, la part des charges administratives générées par la réglementation fiscale a augmenté entre 2010 et 2012, comme elle l'avait déjà fait entre 2008 et 2010. En 2012, en effet, la part due à la réglementation environnementale atteint 14 % du coût total et celle due à la réglementation fiscale 86 %, contre respectivement 16 % et 84 % en 2010 et 19 % et 81 % en 2008. En valeur absolue, la baisse du coût total enregistrée entre 2010 et 2012 s'explique à 64 % par la diminution du coût des charges administratives environnementales.

Entre 2010 et 2012, le coût moyen des charges administratives, exprimé en pour cent du chiffre d'affaires, a diminué dans le secteur agricole et dans l'industrie. Par contre, il a augmenté dans le secteur de la construction et des services. Cette augmentation est principalement due à une croissance du coût exprimé en pour cent du chiffre d'affaires des charges administratives fiscales, comme l'illustre le graphique 21. Malgré cette évolution, le coût moyen exprimé en pour cent du chiffre d'affaires reste en 2012 inférieur à celui observé en 2000 pour tous les secteurs d'activité considérés.

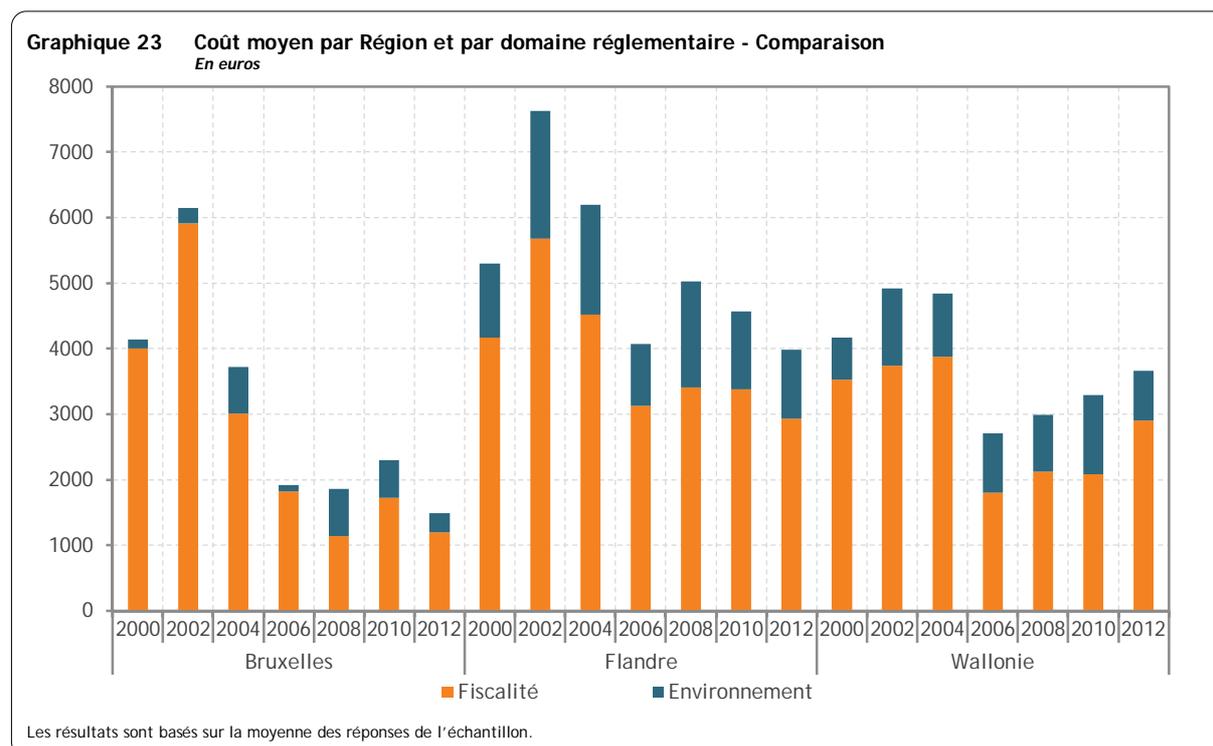
Graphique 21 Coût moyen en % du chiffre d'affaires selon le secteur et le domaine réglementaire - Comparaison
En %

Les résultats sont basés sur la moyenne des réponses de l'échantillon.

Le graphique 22 illustre l'évolution du coût moyen pour les indépendants et du coût moyen par employé pour les petites entreprises. La différence entre ces deux types de coût se réduit très légèrement en 2012 par rapport à 2010, mais reste nettement supérieure à la différence observée en 2008.



Au niveau régional, la tendance générale d'une diminution du coût moyen des charges administratives est visible chez les indépendants flamands (-13 % par rapport à 2010) et surtout bruxellois (-35 % par rapport à 2010), comme l'indique le graphique 23. Par contre, les indépendants wallons voient le coût moyen des charges administratives augmenter de 11 %. Les indépendants flamands présentent, comme lors des enquêtes précédentes, le coût moyen le plus élevé mais la différence avec le coût moyen des indépendants wallons s'amenuise. Les indépendants bruxellois, comme lors des enquêtes précédentes, affichent toujours le coût moyen le plus faible. Il convient cependant de noter que le nombre limité de réponses reçues des indépendants bruxellois à l'enquête 2012 rend le résultat peu fiable pour cette Région.



Le sentiment général des indépendants concernant l'évolution des charges administratives au cours des deux dernières années est identique à celui exprimé par les entreprises : une majorité d'indépendants, comme une majorité d'entreprises, expriment le sentiment d'une augmentation (sensible) des charges administratives au cours des deux dernières années. La dernière enquête marque l'arrêt de la tendance à la baisse du pourcentage d'indépendants ayant perçu une hausse (sensible) des charges administratives observée depuis 2006. En effet, les indépendants sont, en 2012, 62 % à estimer que les charges administratives fiscales ont (fortement) augmenté contre 53 % en 2010 et 70 % en 2006. Concernant la réglementation environnementale, les indépendants sont, en 2012, 66 % à percevoir une (forte) augmentation des coûts administratifs contre 64 % en 2010, 81 % en 2008 et 85 % en 2006.

Tableau 27 Pourcentage des indépendants ayant perçu une hausse (sensible) des charges administratives selon le domaine de réglementaire et poids des charges administratives en % du PIB
En %

	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012
% des indépendants ayant perçu une hausse (sensible) des charges administratives au cours des deux dernières années							
Fiscalité	79	69	67	70	67	53	62
Environnement	71	85	80	85	81	64	66
Coût total des charges administratives en % du PIB							
Fiscalité	0,79	0,82	0,66	0,33	0,32	0,30	0,28
Environnement	0,14	0,20	0,18	0,06	0,07	0,06	0,05

Alors que l'évolution du poids des charges administratives en pourcentage du PIB est clairement sur un trend baissier tant dans le domaine fiscal qu'environnemental, l'évolution du pourcentage d'indépendants ayant perçu une hausse (sensible) des charges administratives est beaucoup plus stable, la baisse ne se confirmant qu'au cours des deux dernières enquêtes.

Au niveau régional, cette augmentation de la perception d'une hausse des charges administratives par les indépendants est visible tant en Wallonie qu'en Flandre en ce qui concerne la fiscalité. Le sentiment d'une hausse (sensible) des charges fiscales passe, en 2012, en Wallonie à 63 % (50 % en 2010) et à 62 % en Flandre (56 % en 2010). Par contre, en ce qui concerne la réglementation environnementale, l'évolution de ce score est différente entre les deux Régions. En 2012, 67 % des indépendants flamands ont le sentiment que les charges administratives environnementales ont (sensiblement) augmenté alors qu'ils n'étaient que 56 % à exprimer ce sentiment en 2010. Ce pourcentage est, par contre, en baisse en Wallonie, atteignant 64 % en 2012 après 68 % en 2010.

5.3.2. La qualité des formalités administratives

Comme les entreprises, les indépendants se montrent plus satisfaits de la qualité des contacts avec l'administration que de la qualité des réglementations, et ce, dans les sept enquêtes. En général, les indépendants expriment, en 2012 par rapport à 2010, un niveau de satisfaction en augmentation dans le domaine environnemental dont les scores s'améliorent pour cinq des sept propositions, mais en diminution dans le domaine fiscal avec des scores en baisse pour six des sept propositions.

Tableau 28 Qualité de la réglementation selon le domaine réglementaire - Comparaison
En % des indépendants (entièrement) d'accord avec la proposition

	Fiscalité							Environnement						
	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012
Portée à votre connaissance préalablement à l'adoption	39	41	40	35	45	46	47	51	39	48	49	42	45	49
Facile à comprendre	22	27	25	27	30	35	30	33	28	31	32	36	35	37
Objectifs clairs	28	39	34	35	39	43	42	44	39	40	39	50	49	46
Suffisamment adaptée à toutes les situations	23	31	33	23	30	35	29	24	20	27	24	28	26	31
Portée à votre connaissance en temps utile	57	49	45	52	60	59	46	54	42	40	45	52	41	51
Cohérente l'une par rapport à l'autre	29	33	34	30	35	43	31	32	27	34	30	33	54	38
Accompagnée information adéquate et suffisante	34	36	35	35	40	46	35	40	33	33	39	38	34	40

Sur les sept enquêtes et pour les deux domaines réglementaires envisagés, les indépendants se disent les plus satisfaits du fait que les réglementations sont portées à leur connaissance en temps utile pour s'y conformer et qu'elles sont portées à leur connaissance préalablement à l'adoption. En résumé, la publicité donnée aux réglementations reste donc, à travers les enquêtes, la principale source de satisfaction pour les indépendants.

En matière de fiscalité, les principales critiques émises par les indépendants en 2012, comme lors de six enquêtes précédentes, concernent la difficulté à comprendre les réglementations et le manque de flexibilité pour permettre à ces réglementations de s'adapter à toutes les situations. En matière environnementale, les indépendants expriment aussi leur insatisfaction concernant le manque de flexibilité des réglementations, qui obtient le score le plus faible à travers les sept enquêtes.

En ce qui concerne les contacts avec l'administration (tableau 29), le niveau de satisfaction des indépendants se dégrade en 2012 par rapport aux résultats de 2010 qui marquaient une amélioration par rapport à ceux de 2008. Tant dans le domaine fiscal qu'environnemental, les scores atteints sont en baisse en 2012 par rapport à ceux de 2010 pour six des sept affirmations. La supériorité de la qualité globale des contacts avec l'administration fiscale sur celle des contacts avec l'administration environnementale se maintient au cours de la dernière enquête, avec des scores plus élevés pour six des sept affirmations.

En matière fiscale, pour la cinquième fois consécutive, la principale critique a trait à la difficulté d'entrer en contact avec le service compétent. C'est aussi la principale critique des indépendants en matière environnementale mais seulement pour la troisième fois consécutive et, à égalité de score avec la critique portant sur le manque de motivation des décisions administratives.

Tableau 29 Qualité des contacts avec l'administration selon le domaine réglementaire - Comparaison
En % des indépendants (entièrement) d'accord avec la proposition

	Fiscalité							Environnement						
	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012
Facile de savoir à quel service s'adresser	46	47	47	49	53	51	45	44	42	39	44	46	51	43
Facile d'entrer en contact avec le service compétent	46	48	45	42	51	50	39	41	41	37	47	42	46	45
Les réponses sont précises	46	51	52	55	59	60	60	47	40	37	51	55	54	48
Les décisions sont clairement motivées	39	43	48	43	52	57	55	40	35	31	43	50	47	43
La réponse est donnée dans le délai prévu	52	58	64	58	65	71	62	49	55	54	66	57	65	55
La réponse est identique quelle que soit la personne	37	45	47	45	58	52	51	48	45	42	52	44	48	48
L'information fournie répond aux besoins	53	57	56	63	63	66	62	51	42	50	59	62	60	52

Les principales sources de satisfaction viennent du fait que la réponse de l'administration est fournie dans le délai prévu et que cette information répond aux besoins tant en matière fiscale qu'environnementale.

5.4. Conclusion

Le coût total des charges administratives des entreprises et des indépendants s'est quasi stabilisé entre 2010 et 2012, avec une augmentation de 0,2 %, après une augmentation de 7 % entre 2008 et 2010 et une diminution de 23 % entre 2006 et 2008. Il passe de 6,35 milliards d'euros en 2010 à 6,36 milliards d'euros en 2012. Cette évolution résulte d'un mouvement divergent du coût total supporté par les entreprises, qui augmente, et de celui supporté par les indépendants, qui diminue légèrement. Depuis la première enquête qui portait sur l'année 2000, et qui estimait à 8,57 milliards d'euros le coût total des charges administratives, ce dernier s'est réduit de 26 %.

En pour cent du PIB, le coût relatif total des charges administratives pesant sur les entreprises et sur les indépendants diminue légèrement, atteignant 1,70 % en 2012 après 1,79 % en 2010, 1,72 % en 2008, 2,44 % en 2006, 2,57 % en 2004, 3,43 % en 2002 et 3,48 % en 2000. En douze ans, le poids relatif des charges administratives a donc été divisé par deux.

L'augmentation du coût des charges administratives en valeur absolue pour les entreprises entre 2010 et 2012 est exclusivement due à la progression du coût des charges administratives fiscales, les charges administratives afférentes aux deux autres domaines réglementaires, l'emploi et l'environnement, diminuant sur la période considérée. Cette augmentation est aussi uniquement due à la progression du coût externe, le coût interne ayant légèrement diminué entre 2010 et 2012.

Les indépendants enregistrent une diminution du coût des charges administratives causée par les deux grands domaines qui les concernent, mais ce sont les charges administratives environnementales qui diminuent proportionnellement le plus. Comme dans le cas des entreprises, les indépendants enregistrent une augmentation du coût externe entre 2010 et 2012, mais, contrairement aux entreprises, cette augmentation est plus que compensée par une diminution du coût interne des charges administratives sur la période considérée.

La comparaison du coût moyen par employé selon la taille des entreprises entre 2010 et 2012 met en évidence une diminution du coût par employé commune aux petites et grandes entreprises. Mais cette diminution est surtout marquée chez les grandes entreprises sous l'effet de la diminution du coût moyen par employé des charges administratives en matière d'emploi. Les entreprises de taille moyenne enregistrent une stabilisation du coût moyen par employé, la diminution du coût moyen par employé lié à la réglementation en matière d'environnement étant compensée par l'augmentation du coût moyen par employé lié à la réglementation en matière d'emploi et, dans une moindre mesure, à la réglementation fiscale.

Le coût moyen pour les indépendants, en diminution, reste toujours inférieur au coût moyen par employé des petites entreprises. La différence entre ces deux types de coût se réduit légèrement entre 2010 et 2012 mais reste supérieure à la différence observée en 2008.

Au niveau régional, entre 2010 et 2012, le coût moyen par employé a nettement augmenté en Wallonie, à cause de l'augmentation du poids administratif dans les trois domaines étudiés mais, particulièrement, en matière environnementale et en matière d'emploi. Par contre, le coût moyen par employé a diminué en Région flamande qui enregistre une diminution du coût par employé dans les trois do-

maines réglementaires et en Région bruxelloise grâce à la réduction du coût administratif lié à la réglementation environnementale et, dans une moindre mesure, à la réglementation fiscale. En 2012 et pour la première fois depuis 2004, ce sont les entreprises wallonnes qui présentent le coût moyen par employé le plus élevé. Comme c'est le cas depuis 2002, les entreprises bruxelloises affichent le coût moyen par employé le plus faible des trois Régions. La tendance générale d'une diminution du coût moyen des charges administratives est visible chez les indépendants flamands et bruxellois. Par contre, les indépendants wallons voient le coût moyen des charges administratives augmenter. Les indépendants flamands présentent, comme lors des enquêtes précédentes, le coût moyen le plus élevé mais la différence avec le coût moyen des indépendants wallons s'amenuise, et les indépendants bruxellois affichent toujours le coût moyen le plus faible.

En 2012, comme lors des enquêtes précédentes, indépendants comme entreprises estiment majoritairement que les charges administratives ont augmenté au cours des deux dernières années. Cette enquête marque la fin de la tendance baissière, visible lors des trois enquêtes précédentes, des pourcentages des entreprises et des indépendants qui estiment que les charges ont (fortement) augmenté au cours des deux dernières années.

Dans les sept enquêtes, les entreprises et les indépendants se montrent plus satisfaits de la qualité des contacts avec l'administration que de la qualité des réglementations. Dans les sept enquêtes, pour les entreprises et les indépendants, les meilleurs scores sont obtenus par les mêmes affirmations qui ont trait à la publicité donnée aux réglementations et à la qualité des réponses fournies par les administrations (respect du délai de réponse et réponse répondant aux besoins). Les principales critiques des entreprises comme des indépendants portent sur la capacité des réglementations à s'adapter à toutes les situations concernant la qualité des réglementations et sur la facilité d'identifier et d'entrer en contact avec le service compétent concernant la qualité des contacts avec l'administration.

Dans le chef des entreprises, l'amélioration de la perception de la qualité des réglementations est surtout visible dans le domaine de l'environnement. Par contre, les scores se dégradent pour une majorité des affirmations en ce qui concerne la fiscalité et l'emploi. Les indépendants expriment, en 2012 par rapport à 2010, un niveau de satisfaction concernant la qualité de la réglementation en augmentation dans le domaine environnemental mais en diminution dans le domaine fiscal.

Concernant la qualité des contacts avec l'administration, les entreprises se montrent globalement plus satisfaites en 2012 qu'en 2010 de l'administration environnementale mais moins satisfaites de l'administration de l'emploi. La satisfaction des indépendants se dégrade, quant à elle, concernant tant l'administration environnementale que fiscale.

Annexe 1. Définition des charges administratives par domaine réglementaire

Chaque questionnaire est accompagné d'une notice explicative permettant à l'entreprise ou à l'indépendant de savoir précisément ce qu'il convient de prendre en compte en matière de charges administratives. Cette annexe reprend la définition des charges administratives propres à chaque domaine réglementaire couvert telle qu'elle a été jointe au questionnaire.

Par réglementation fiscale, nous entendons les obligations administratives qui portent sur la situation fiscale de l'entreprise en matière :

- de TVA (déclarations, listings,...),
- d'impôts des sociétés (déclarations, tableaux d'amortissement, demande de déduction pour investissement,...),
- d'impôt des personnes physiques pour les indépendants (déclarations, annexes,...), de versements anticipés,
- de précompte immobilier, de précompte mobilier sur dividendes et emprunts obligataires (déclarations, droit de timbre, autorisations, permis, brevet,...),
- de droit d'apport,
- de droits de douane et d'accises,
- d'impôts communaux et régionaux (taxe sur la force motrice,...).

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités, c'est-à-dire uniquement celles qui conditionnent les relations avec les administrations publiques, dont l'entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations fiscales. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrées par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration. Le paiement des taxes et impôts ne doit donc pas être considéré comme un coût administratif de l'application de la réglementation fiscale. Il convient d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations fiscales qui touchent l'entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

Par réglementation environnementale, nous entendons les obligations administratives et formalités (autorisations, licences, rapport d'environnement, obligations de déclaration, de communication, d'étiquetage et de rapport) qui sont générées par la réglementation en matière :

- d'émission/de rejet, de radiation et d'ionisation,
- d'utilisation de l'eau, de pollution de l'eau et de l'air, de normes de qualité de l'air,
- de maniement de substances dangereuses, d'utilisation d'engrais,
- de traitement des déchets, de dépollution des sols,

- de traitement ou normes de qualité des produits, de réglementations applicables aux produits et aux processus de production,
- de permis d'environnement et d'aménagement du territoire, d'études d'impact sur l'environnement,
- d'impôts et taxes environnementaux.

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités dont l'entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations environnementales. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrées par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration.

Les coûts administratifs liés au respect des réglementations ne couvrent donc pas les impôts et taxes effectivement payés, les dépenses en capital ou les paiements correspondant à l'achat de machines, d'équipements ou d'autres facteurs de production, encourus à l'occasion des activités de production ou de vente de l'entreprise pour que celle-ci soit en conformité avec la réglementation. Il convient d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations relatives à l'environnement qui touchent l'entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

Par réglementation de l'emploi, nous entendons les obligations administratives qui portent sur les éléments suivants :

- l'engagement et le licenciement de salariés,
- les documents sociaux, les obligations liées à l'ensemble des conditions de travail,
- les déclarations relatives aux cotisations sociales ainsi qu'aux risques sociaux couverts par la sécurité sociale,
- les communications obligatoires de données statistiques relatives à l'emploi.

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités, c'est-à-dire uniquement celles qui conditionnent les relations avec les administrations publiques, dont l'entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations dans le domaine de l'emploi. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrées par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration. Il ne faut donc pas prendre en considération le paiement effectif des prélèvements sur salaires et des cotisations de sécurité sociale. Il convient d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations relatives à l'emploi qui touchent l'entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

Annexe 2. Méthode d'estimation

Le coût total des charges administratives reprend l'ensemble des moyens, exprimés en euros, mis en œuvre par les entreprises et les indépendants, pour se conformer aux dispositions administratives en matière de fiscalité, d'environnement et d'emploi (ce dernier domaine ne concerne que les entreprises). Concrètement, ce coût total est la somme du coût interne et du coût externe des réglementations administratives dans les domaines couverts par l'enquête.

Le coût interne est le coût salarial du nombre d'heures consacrées, chaque année, à remplir des formulaires administratifs à l'intérieur de l'entreprise ou par l'indépendant lui-même. Le coût externe correspond au total des ressources dépensées sur une année en services extérieurs pour se conformer aux dispositions administratives.

La détermination du coût total pour l'ensemble de la population des entreprises et des indépendants se fait en plusieurs étapes. Premièrement, le coût interne et le coût externe sont calculés par domaine de réglementation et par classe d'entreprises ou d'indépendants. Ensuite, le coût total par classe est calculé (la somme de trois domaines pour les entreprises et de deux domaines pour les indépendants). C'est ce coût total par classe qui est utilisé pour l'extrapolation à l'ensemble des entreprises et des indépendants. À ce stade, la répartition de la population des entreprises et des indépendants par classe est prise en compte, comme l'illustrent les tableaux suivants.

Dans cette étude, le vocable "entreprises" englobe toutes les entreprises et les indépendants employant au moins une personne. La stratification des entreprises s'effectue selon la taille et le secteur d'activité.

Tableau 30 Nombre d'entreprises en Belgique en décembre 2012

Type d'entreprises	Classe	Nombre d'entreprises
Industrie, 1-9 employés	S ₁₁	11 648
Industrie, 10-249 employés	S ₂₁	5 283
Industrie, > 249 employés	S ₃₁	306
Services, 1-9 employés	S ₁₂	163 227
Services, 10-249 employés	S ₂₂	27 044
Services, > 249 employés	S ₃₂	978
Total		208 486

Source : Direction générale de la statistique et de l'information économique.

Les indépendants regroupent les indépendants sans employés et les professions libérales. Cette population est répartie selon les codes NACE-BEL.

Tableau 31 Nombre d'indépendants¹⁵ en Belgique en décembre 2012

Type d'indépendants	Classe	Nombre d'indépendants
Agriculture - groupe NACE A, B et C	S ₉₁	36 378
Industrie - groupe NACE D et E	S ₉₂	15 723
Construction - groupe NACE F	S ₉₃	44 792
Services - groupe NACE G, H, I, J, K, M, N et O	S ₉₄	311 557
Total		408 450

Source: Direction générale de la statistique et de l'information économique.

Le taux global de réponse à l'enquête est de 20,6 % pour les entreprises et de 12,5 % pour les indépendants. La validité statistique des résultats semble correcte, comme l'indique le tableau suivant représentant les intervalles de confiance (à 90 %).

Tableau 32 Estimation du coût total par classe et intervalle de confiance - 2012
En euros

Classe	Coût total	Intervalles de confiance
Entreprises :		
Industrie - petite	213 420 385	155 986 271 - 270 854 499
Industrie - moyenne	444 058 338	294 113 121 - 594 003 555
Industrie - grande	111 095 590	59 758 550 - 162 432 629
Services - petite	2 576 271 620	1 792 174 619 - 3 360 368 620
Services - moyenne	1 438 363 027	1 085 619 082 - 1 791 106 972
Services - grande	349 818 026	229 112 830 - 470 523 222
Total	5 133 026 985	3 616 764 473 - 6 649 289 497
Indépendants :		
Agriculture	191 754 859	158 366 155 - 225 143 562
Industrie	42 106 288	32 739 335 - 51 473 242
Construction	150 909 844	105 877 269 - 195 942 419
Services	841 189 327	678 195 879 - 1 004 182 775
Total	1 225 960 318	975 178 638 - 1 476 741 998

¹⁵ A = agriculture, B = pêche, C = industrie extractive, D = industrie, E = production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, F = construction, G = commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et d'articles ménagers, H = hôtels et restaurants, I = transport, entreposage et communication, J = institutions financières, K = immobilier, location et services aux entreprises, M = enseignement, N = santé et services collectifs, O = services sociaux, culturels et personnels.

Annexe 3. Analyse de sensibilité

Le coût total 2012 calculé sous l'hypothèse d'une population d'entreprises et d'indépendants inchangée par rapport à 2010 est donné dans le tableau 33.

Entre 2010 et 2012, le nombre d'entreprises a diminué, passant de 212 921 unités à 208 486 unités, ce qui représente une baisse de 2,1 %. La structure de la population a aussi changé avec une diminution du nombre d'entreprises dans toutes les classes à l'exception des entreprises de taille moyenne et des grandes entreprises du secteur des services.

Le nombre d'indépendants a légèrement progressé entre 2010 et 2012, passant de 403 703 unités à 408 450 unités. Le nombre d'indépendants a augmenté dans toutes les classes à l'exception de la classe S91, secteur agricole qui enregistre une diminution du nombre d'indépendants actifs dans ce secteur.

Le coût total des charges administratives pesant sur les entreprises et les indépendants belges a augmenté de 10 820 625 euros entre 2010 et 2012. Si la population des entreprises et des indépendants avait été maintenue à son niveau de 2010, le coût total aurait augmenté de 75 940 359 euros. L'évolution de la population des indépendants et des entreprises conduit donc à une augmentation du coût total des charges administratives plus grande que celle qui s'est effectivement réalisée.

Tableau 33 Analyse de sensibilité : Coût total moyen de 2012 avec la population de 2010
En euros

Classe	Coût total 2012	Coût total moyen 2012 x Population 2010
Entreprises :		
Industrie - petite	213 420 385	231 468 040
Industrie - moyenne	444 058 338	468 602 164
Industrie - grande	111 095 590	112 910 877
Services - petite	2 576 271 620	2 630 329 651
Services - moyenne	1 438 363 027	1 425 545 193
Services - grande	349 818 026	338 729 725
Total	5 133 026 985	5 207 585 650
Indépendants :		
Agriculture	191 754 859	200 689 503
Industrie	42 106 288	41 225 224
Construction	150 909 844	145 937 016
Services	841 189 327	828 669 644
Total	1 225 960 318	1 216 521 387

Annexe 4. Le questionnaire adressé aux entreprises concernant les charges administratives en matière d'emploi



Enquête nationale sur les coûts qui découlent de l'application de la réglementation de l'emploi

Cette enquête a pour objectif d'évaluer les charges administratives incombant aux entreprises et aux indépendants en Belgique **au cours de l'année 2012**.

Les résultats de cette enquête seront utilisés pour renforcer le processus de simplification administrative dans notre pays. La simplification administrative est en effet un enjeu important pour les autorités fédérales et régionales de notre pays. C'est pourquoi nous vous adressons ce questionnaire afin de connaître votre avis sur les effets des simplifications déjà engrangées et les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires doivent encore être fournis. Cette enquête vous offre donc l'opportunité d'orienter la politique de simplification en fonction de vos besoins.

Compte tenu du petit nombre d'entreprises auxquelles il est demandé de participer à l'enquête, vos réponses revêtent une grande importance pour la validité des résultats.

Vous avez le **choix** de nous répondre :

- soit électroniquement à l'adresse suivante:
<http://www.enquetes.be/entemp/fr>
 Dans ce cas, il vous faudra introduire le nom d'utilisateur et le mot de passe qui figurent ci-dessous :

<http://www.enquetes.be/entemp/fr>

Nom d'utilisateur

Mot de passe

- soit par courrier ordinaire dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

Merci de prendre le temps de remplir ce questionnaire. Il vous faudra une vingtaine de minutes pour y répondre par voie électronique et une trentaine de minutes par courrier ordinaire. La date limite d'envoi du questionnaire est fixée au **31 août 2013**. Vos réponses demeureront **strictement confidentielles** et ne pourront être utilisées **que dans le cadre de cette enquête**.

Merci de votre collaboration.

«URL»

Login Id

Password

Comment remplir le questionnaire ?

La présente enquête porte sur les coûts de la mise en application de la réglementation dans le domaine de **l'emploi**.

1. Que faut-il entendre par charges administratives liées à la réglementation de l'emploi ?

Par réglementation de l'emploi, nous entendons les obligations administratives qui portent sur les éléments suivants :

- l'engagement et le licenciement de salariés,
- les documents sociaux, les obligations liées à l'ensemble des conditions de travail,
- les déclarations relatives aux cotisations sociales ainsi qu'aux risques sociaux couverts par la sécurité sociale,
- les communications obligatoires de données statistiques relatives à l'emploi.

2. Quels sont les coûts à prendre en considération ?

Les coûts administratifs correspondent aux procédures et formalités, c'est-à-dire uniquement celles qui conditionnent vos relations avec les administrations publiques, dont votre entreprise se charge, soit elle-même, soit en ayant recours à un service extérieur, afin de respecter les réglementations dans le domaine de l'emploi. Ils couvrent l'ensemble du temps et des ressources consacrés par le personnel ou les experts externes pour comprendre les réglementations, recueillir, traiter, présenter ou conserver les informations ainsi que pour remplir les formulaires requis par l'administration.

Il ne faut donc pas prendre en considération le paiement effectif des prélèvements sur salaires et des cotisations de sécurité sociale.

Nous vous demandons d'évaluer l'impact de l'ensemble des réglementations relatives à l'emploi qui touchent votre entreprise, quelle que soit leur origine (locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale).

3. Qui doit remplir ce questionnaire ?

- Si votre entreprise fait partie d'un groupe, d'un holding ou comporte **plusieurs établissements en Belgique**, répondez en tenant compte de la **totalité du groupe**, du holding ou des établissements.
- Si votre entreprise fait partie d'un groupe international ou possède également des établissements ou usines dans d'autres pays, **répondez uniquement pour la partie située en Belgique**.

«URL»

Login Id

Password

Section A : FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ENTREPRISE

Les données suivantes sont nécessaires au traitement correct de votre réponse.

A1. Quel est le nombre de personnes employées en décembre de l'année 2012 ?

Total

A2. Quel est le chiffre d'affaires hors TVA de l'année 2012 ?
(Indiquez le montant en euros.)

Chiffre d'affaires

Section B : COÛTS ADMINISTRATIFS LIÉS AUX RÉGLEMENTATIONS EN MATIÈRE D'EMPLOI POUR L'ANNÉE 2012

B1. Combien d'heures le personnel et la direction de votre entreprise ont-ils consacrées en 2012 à se conformer administrativement aux réglementations en matière d'emploi ?

Nombre d'heures

B2. Quel est le coût annuel en euros de ces heures consacrées par le personnel et la direction de votre entreprise à se conformer aux dispositions administratives en matière d'emploi ?

Coût en euros

B3. Combien votre entreprise a-t-elle dépensé en 2012 pour l'achat de services extérieurs en vue de respecter administrativement la réglementation en matière d'emploi ?
(Incluez dans votre estimation toutes les dépenses liées à l'obtention de services extérieurs à l'entreprise, tels que ceux des comptables, avocats ou consultants, services extérieurs de prévention, abonnements à des publications d'information sur le sujet, nécessaires pour vous conformer à la réglementation.)

Dépenses en euros

«URL»

Login Id

Password

Section C : QUALITE DES REGLEMENTATIONS ET DE LEUR APPLICATION

C1. Si on considère les réglementations en matière d'emploi, êtes-vous d'accord avec les énoncés suivants ?

(Ne cochez qu'une case par ligne)

	Entièrement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Entièrement pas d'accord	Sans opinion
Elles sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elles sont faciles à comprendre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Leurs objectifs sont clairs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elles sont suffisamment adaptées à toutes les situations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elles sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elles s'accompagnent d'une information adéquate et suffisante.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

C2. Dans vos contacts avec l'administration concernant la réglementation en matière d'emploi, êtes-vous d'accord avec les énoncés suivants ?

(Ne cochez qu'une case par ligne)

	Entièrement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Entièrement pas d'accord	Sans opinion
Il est facile de savoir à quel service s'adresser.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il est facile d'entrer en contact avec le service compétent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'administration donne des réponses précises.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les décisions administratives sont clairement motivées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'administration donne sa réponse dans le délai prévu.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les réponses sont les mêmes quelle que soit la personne contactée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'information que vous obtenez répond à vos besoins.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

«URL»

Login Id

Password

Section D : EVOLUTION DES REGLEMENTATIONS ET DE LEUR APPLICATION

- D1. **A votre avis, comment les coûts administratifs liés au respect des réglementations dans les domaines suivants ont-ils évolué au cours des deux dernières années ?**
(Ne cochez qu'une case par ligne)

Réglementations	Hausse sensible	Hausse	Stagnation	Diminution	Diminution sensible	Sans opinion
Emploi	<input type="checkbox"/>					
Fiscalité	<input type="checkbox"/>					
Environnement	<input type="checkbox"/>					
Autres	<input type="checkbox"/>					

- D2. **Si vous avez coché au moins une fois la case « hausse » ou « hausse sensible » à la question précédente, pourriez-vous préciser par un exemple concret une réglementation pour laquelle les coûts administratifs liés à son respect auraient connu une hausse ou une hausse sensible ces deux dernières années ?**
(il vous est loisible de donner plusieurs exemples si vous le souhaitez)

- D3. **Connaissez-vous les projets de simplification suivants, en bénéficiez-vous et les appréciez-vous ?**

	Vous en bénéficiez et vous appréciez :			Vous n'en bénéficiez
	beaucoup	un peu	pas du tout	pas
Facturation électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fiche de salaire électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chèque-repas électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation électronique pour les marchés publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- D4. **Quelles propositions de simplification pour diminuer vos charges administratives voudriez-vous suggérer aux autorités ?**

«URL»
Login Id
Password

Renseignements de base (facultatif)	
STRICTEMENT CONFIDENTIEL	
Veuillez indiquer les coordonnées de la personne ayant rempli le questionnaire.	
Nom de la personne :	<input type="text"/>
Fonction de la personne :	<input type="text"/>
Numéro de téléphone :	<input type="text"/>
Numéro de télécopie :	<input type="text"/>
Adresse électronique :	<input type="text"/>
Souhaitez-vous recevoir un exemplaire du rapport de synthèse de cette enquête ?	
<input type="checkbox"/> Oui	
<input type="checkbox"/> Non	

Fin du questionnaire.
Merci de votre collaboration.

Pour toute information concernant cette enquête, prière de vous adresser à :

Enquête sur les charges administratives 2012
Bureau fédéral du Plan
Avenue des arts, 47-49
1000 Bruxelles

Chantal Kegels
☎ 02-507.74.30
Courrier électronique : enquetes@plan.be

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale. À cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales. Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports, un bulletin trimestriel en anglais, et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : www.plan.be

Les séries

Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Ainsi, sous la responsabilité de l'ICN, le BFP établit deux fois par an, en février et septembre, des prévisions à court terme de l'économie belge, soit le *Budget économique en vue*, comme son nom l'indique, de la confection du budget de l'État et de son contrôle. À la demande des partenaires sociaux, il publie également en mai des *Perspectives économiques à moyen terme* dans un contexte international. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des *Perspectives économiques régionales*. *Nime Outlook* décrit, une fois par an, des perspectives d'évolution à moyen terme de

l'économie mondiale. Tous les trois ans, le BFP élabore des *Perspectives énergétiques à long terme pour la Belgique*. Tous les trois ans également, il réalise, en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports, des *Perspectives à long terme de l'évolution des transports en Belgique*. Enfin, le BFP élabore annuellement, en collaboration avec la DGSIE, des *Perspectives de population* de long terme.

Working Papers

Les Working Papers présentent les résultats des recherches en cours menées dans les domaines d'étude du BFP. Ils sont publiés en vue de contribuer à la diffusion de la connaissance de phénomènes essentiellement économiques et d'encourager le débat d'idées. D'autre part, ils fournissent une base conceptuelle et empirique en vue de la prise de décisions. Ils ont souvent un caractère technique et s'adressent à un public de spécialistes.

Planning Papers

Les Planning Papers présentent des études finalisées portant sur des thèmes de plus large intérêt. Ils ne s'adressent pas spécifiquement à un public spécialisé et sont disponibles en français et en néerlandais.

Autres publications

Rapports

Les rapports décrivent les résultats de travaux menés sur la base de missions légales ou en réponse à des demandes spécifiques formulées notamment par les autorités, le gouvernement ou le Conseil central de l'économie.

Ouvrages

Occasionnellement, le BFP publie des études sous forme d'ouvrages.

Short Term Update

Le Short Term Update (STU) est un bulletin trimestriel en anglais qui dresse un aperçu actualisé de l'économie belge. Élaborés à partir de dizaines d'indicateurs, les divers numéros proposent soit un suivi de la conjoncture, soit une analyse de l'évolution structurelle de l'économie. Par ailleurs, chaque STU se penche plus particulièrement sur une étude du BFP liée à l'actualité économique. Enfin, ce bulletin résume les études en cours du BFP et liste les principales décisions prises par les autorités belges qui peuvent avoir une influence sur la situation économique.